

# **GUIDE DES SURVIVANTS DE LA TORTURE**

**Edition nationale**

*Renseignements sur les types de soutien et  
les ressources disponibles au Royaume-Uni  
et sur les  
possibilités d'obtenir réparation*

**CHAPITRE I  
RENSEIGNEMENTS SUR L'AIDE MEDICO-SOCIALE**

<b>1. RECOMMANDATIONS AUX SURVIVANTS DE LA TORTURE .....</b>	<b>1</b>
La torture.....	1
Les demandeurs d'asile .....	2
Les Britanniques torturés à l'étranger .....	3
Psychologie.....	3
Les victimes de violences sexuelles et de viol.....	6
Les familles et les proches des survivants de la torture.....	8
Soins médicaux spécialisés pour les survivants de la torture et leurs familles.....	9
<b>2. RENSEIGNEMENTS PRATIQUES SUR L'AIDE SOCIALE ET LES SOINS DE SANTE AU ROYAUME-UNI.....</b>	<b>11</b>
L'aide sociale et le soutien aux survivants de la torture.....	11
L'accès aux soins médicaux au Royaume-Uni .....	12
Les médecins généralistes (General Practitioners - GPs) .....	12
Les cliniques ou centres de consultation sans rendez-vous (Walk-in Clinics).....	13
NHS Direct .....	14
Interprètes.....	15
Les médicaments.....	15
Le coût des médicaments et les frais pour se rendre à l'hôpital .....	15
Consommation de drogues et d'alcool .....	16
Secret professionnel .....	16
Utilisation de renseignements médicaux à l'appui d'une réclamation fondée en droit.....	17
Centres de conseil en matière d'aide sociale .....	18
<b>3. INFORMATION A L'INTENTION DES SURVIVANTS DE LA TORTURE QUI REBATISSENT LEUR VIE EN EXIL.....</b>	<b>19</b>
Les recherches de membres de la famille ou de proches.....	19
Le harcèlement racial.....	20
Les enfants non accompagnés.....	21
L'accès à l'Internet.....	25

**CHAPITRE II**  
**INFORMATIONS CONCERNANT LES**  
**DÉDOMMAGEMENTS CONTRE LA TORTURE**

<b>1. QU'EST-CE QUE LA TORTURE ?.....</b>	<b>25</b>
<b>2. EN QUOI CONSISTENT LES DÉDOMMAGEMENTS CONTRE LA TORTURE ? .....</b>	<b>26</b>
<b>3. OBTENIR RÉPARATION : POINTS QUE VOUS DEVEZ EXAMINER .....</b>	<b>27</b>
<b>4. DE QUELLES VOIES DE RECOURS DISPOSEZ-VOUS ?.....</b>	<b>29</b>
<b>5. OÙ DEMANDER CONSEIL AU ROYAUME-UNI ? .....</b>	<b>39</b>
<b>6. QUI D'AUTRE PEUT VOUS FOURNIR UNE ASSISTANCE ? .....</b>	<b>42</b>

**CHAPITRE III**  
**LISTE DES ORGANISMES OFFRANT SOUTIEN,**  
**INFORMATIONS ET CONSEILS AU ROYAUME-UNI**

<b>1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>50</b>
<b>2. EASTERN ENGLAND (Angleterre – Région Est) .....</b>	<b>54</b>
<b>3. EAST MIDLANDS (Midlands Est).....</b>	<b>56</b>
<b>4. LONDON (Londres).....</b>	<b>57</b>
<b>5. NORTH EAST ENGLAND (Angleterre – Région Nord-Est).....</b>	<b>60</b>
<b>6. NORTH WEST ENGLAND (Angleterre – Région Nord-Ouest).....</b>	<b>62</b>
<b>7. NORTHERN IRELAND (Irlande du Nord).....</b>	<b>64</b>
<b>8. SCOTLAND (Ecosse).....</b>	<b>65</b>
<b>9. SOUTHERN ENGLAND (Angleterre – Région Sud) .....</b>	<b>67</b>
<b>10. SOUTH WEST ENGLAND (Angleterre – Région Sud-Ouest).....</b>	<b>70</b>
<b>11. WALES (Pays de Galle).....</b>	<b>70</b>
<b>12. WEST MIDLANDS (Midlands Ouest).....</b>	<b>73</b>
<b>13. YORKSHIRE &amp; HUMBERSIDE .....</b>	<b>74</b>

# CHAPITRE I

## RENSEIGNEMENTS SUR L'AIDE MÉDICO-SOCIALE

### 1. RECOMMANDATIONS AUX SURVIVANTS DE LA TORTURE

#### **La torture**

La torture est tout acte par lequel une douleur ou des souffrances intenses, physiques ou mentales, sont infligées délibérément par ou pour le compte d'un agent de la fonction publique (comme la police ou les forces de sécurité) ou avec son consentement. Quelles que soient les circonstances, la torture peut causer des problèmes physiques tels que des fractures des membres ou des blessures qui guérissent lentement ou qui peuvent s'infecter. Elle cause souvent des problèmes psychologiques tels que l'inaptitude à faire confiance, des difficultés à se détendre de peur que les mauvais traitements ne reprennent, même dans un environnement sûr. Les cicatrices physiques et psychologiques peuvent durer toute la vie. Ces symptômes peuvent paraître excessifs ou illogiques à ceux qui n'ont pas fait l'expérience de la torture, mais ils peuvent être une réaction normale à un traumatisme. Ceci est décrit de manière plus détaillée à la page 3.

Les victimes de la torture sont issues de tous les horizons. Il peut s'agir de travailleurs à l'étranger ou de vacanciers. D'autres sont victimes de répression politique et sont torturés pour les empêcher de parler, pour faire régner la terreur chez les individus et dans les

## **RENSEIGNEMENTS SUR L'AIDE MÉDICO-SOCIALE**

---

communautés. D'autres se trouvent simplement au mauvais endroit au mauvais moment.

### **Les demandeurs d'asile**

De nombreux survivants de la torture viennent se réfugier au Royaume-Uni dans l'espoir d'être protégés contre de nouveaux mauvais traitements. En arrivant au Royaume-Uni, les demandeurs d'asile doivent remplir un formulaire (en anglais) dans lequel ils décrivent les expériences qu'ils ont vécues et le motif de leur demande d'asile. Ils sont en général interviewés quelques jours ou quelques semaines plus tard, bien que le délai soit parfois bien plus long. Les décisions peuvent être très longues à venir et le résultat n'est pas toujours favorable, en dépit de ce que le survivant de la torture a pu endurer. Les survivants peuvent devenir très déprimés ou même suicidaires en attendant le résultat de leur demande d'asile ou lorsqu'ils reçoivent une lettre de refus, aussi bien parce qu'ils ont peur d'être renvoyés et d'être soumis à de nouveaux actes de torture que parce qu'on ne les a pas crus. Les tortionnaires disent parfois à leurs victimes qu'on ne les croira pas lorsqu'ils raconteront ce qu'ils ont subi, et l'incrédulité du personnel s'occupant des demandes renforce la torture. Il est important de reconnaître que le rejet initial de la demande n'est que la première étape de la procédure. La première chose à faire en recevant une lettre de refus (ou toute lettre officielle que le destinataire ne comprend pas) est de la montrer immédiatement au conseiller juridique et de discuter de l'étape suivante. Il faut agir vite même lorsque la décision est favorable car elle aura un effet sur le logement et les allocations de la personne concernée.

### **Les Britanniques torturés à l'étranger**

Le cas des Britanniques torturés dans le monde est un phénomène généralement peu documenté et auquel les agences sociales et médicales du Royaume-Uni accordent peu d'attention. En outre, les familles et amis des survivants ont souvent des difficultés à vraiment comprendre ce qu'ils ont subi et les conséquences de la torture au long terme. Ces survivants sentiront souvent qu'on les pousse à oublier ce qui est arrivé et à reprendre leur vie antérieure. Ils se sentiront angoissés et souffriront parce qu'il leur est difficile, voire impossible, de le faire. Les services qui s'occupent des survivants de la torture s'adressent le plus souvent aux demandeurs d'asile. Les Britanniques qui ont subi des actes de torture peuvent donc éprouver un sentiment d'aliénation.

### **Psychologie**

Les symptômes psychologiques sont courants chez les survivants de la torture. Il est généralement reconnu qu'ils souffrent de toutes sortes de symptômes : difficultés à s'endormir, nuits raccourcies, cris ou cauchemars pendant le sommeil, problèmes de mémoire ou de concentration, irritabilité, sentiment de peur, d'angoisse, de dépression en permanence et inaptitude à profiter de la vie. Ces symptômes répondent parfois aux critères de diagnostic du syndrome de stress post-traumatique (SSPT) et/ou de dépression majeure. Ces diagnostics peuvent être utiles pour décider du traitement et déterminer le pronostic mais ils n'aident pas nécessairement les personnes qui souffrent ou à traiter les symptômes.

## **RENSEIGNEMENTS SUR L'AIDE MÉDICO-SOCIALE**

---

Ces symptômes peuvent se résorber avec le temps mais on ne doit pas les ignorer. Le plus utile pour un survivant est d'essayer de reprendre une vie plus normale. Renouer les amitiés ou en forger de nouvelles, se faire un foyer stable, structurer sa vie et se donner un but en étudiant, avec ou sans travail, sont tous salutaires. Y parvenir n'est pas facile, peut prendre du temps et nécessite un soutien. Les associations locales et les organisations de réfugiés peuvent être très utiles. Le manque de confiance, l'irritabilité et l'isolement nuisent à la formation de nouvelles amitiés. Pour les survivants de la torture qui demandent l'asile, la peur d'être refoulés peut les empêcher de se faire un foyer stable. Les problèmes de mémoire et de concentration gênent l'apprentissage. Certains survivants sont tellement traumatisés par ce qu'ils ont vécu qu'ils ne peuvent même pas commencer à rebâtir leur vie et il appartient à leurs amis de leur trouver un soutien professionnel dès que possible.

Le problème de l'irritabilité est particulièrement important chez les survivants qui vivent avec leur famille car elle perturbe les relations familiales et peut conduire à des violences conjugales qui constituent un délit pénal. Les valeurs culturelles et les lois du Royaume-Uni peuvent être différentes de celles du pays d'origine. Il est possible que certaines formes de violence contre une épouse ou des enfants en particulier, qui sont tolérées dans certains pays, soient prises très sérieusement par la police. Il est préférable que les membres de la famille demandent de l'aide ensemble, en s'adressant d'abord au médecin généraliste, mais les écoles et les services de soutien psychosocial pourront les renseigner aussi.

## **RECOMMANDATIONS AUX SURVIVANTS DE LA TORTURE**

---

La plupart de ces symptômes bénéficieront de l'assistance professionnelle offerte par les médecins généralistes (GP) et les équipes locales de santé mentale. Il existe des centres spécialisés, notamment la *Medical Foundation for the Care of Victims of Torture* à Londres qui possèdent une grande expérience en matière d'assistance aux survivants de la torture, mais ils ne sont pas essentiels sauf dans les cas les plus graves. Une prise en charge thérapeutique (par l'intermédiaire d'un(e) interprète si nécessaire), accompagnée par la prise d'antidépresseurs atténuera une bonne partie de ces symptômes. Au cours d'une séance thérapeutique, le patient parlera de ses expériences, des sentiments qu'elles réveillent en lui et de leurs effets sur sa vie quotidienne. Il y a différents types de prise en charge thérapeutique et la relation avec le/la psychothérapeute est importante. Si le survivant et/ou des membres de sa famille ne s'entendent pas avec le psychothérapeute, il est conseillé d'en changer ou de chercher une autre approche.

Les médicaments, et en particulier les antidépresseurs, doivent être pris comme prescrits et sous la surveillance d'un médecin. Si le patient ne comprend pas comment il doit les prendre, il est impératif de vérifier auprès du médecin. Certains médicaments, comme les antalgiques (contre la douleur), peuvent être pris occasionnellement en cas de besoin mais la dose prescrite ne doit pas être dépassée. D'autres médicaments doivent être pris régulièrement pour être efficaces. Les antidépresseurs, en particulier, doivent être pris régulièrement pendant plusieurs semaines avant de commencer à faire effet et il est important de ne pas arrêter de les prendre trop tôt.

## **RENSEIGNEMENTS SUR L'AIDE MÉDICO-SOCIALE**

---

Un médecin doit être consulté avant de modifier la dose. (Voir la section sur les médicaments, ci-dessous, page 15.)

### **Les victimes de violences sexuelles et de viol**

Les violences sexuelles peuvent être utilisées comme forme de torture des femmes et des hommes. Il est encore plus difficile de parler d'une expérience aussi humiliante que d'autres formes de torture. Pour certaines victimes, bien qu'elles aient un besoin urgent d'aide physique et psychologique, il est particulièrement difficile de parler de ce qu'elles ont vécu en raison de facteurs culturels. Plus elles mettront rapidement leur conseiller au courant du viol, plus il leur sera facile de le mentionner dans la demande d'asile ou de dédommagement. Il est également prudent d'en informer le médecin qui décidera si un traitement particulier et/ou des tests sont nécessaires.

Plusieurs organisations aident les victimes de violences sexuelles mais leur disponibilité varie d'une ville à l'autre. La plupart d'entre elles offrent un soutien à tous ceux qui ont été violés. Certaines ne s'occupent que des femmes ou que des hommes. D'autres se spécialisent dans certains groupes ethniques et peuvent offrir une assistance dans la langue de la victime. Les médecins sont généralement au courant des ressources dans leur circonscription, de même que les agences de réfugiés locales, les associations de quartier et de nombreux conseillers juridiques. Des renseignements sont disponibles également dans les bibliothèques et sur l'Internet (voir la page 24 pour savoir comment y accéder).

## RECOMMANDATIONS AUX SURVIVANTS DE LA TORTURE

---

La plupart des grands hôpitaux disposent d'un service pour le traitement des problèmes d'origine sexuelle, ce que l'on appelle généralement la médecine génito-urinaire (*genito-urinary medicine* ou *GUM Clinic*), quelle qu'en soit la cause. Ces services sont très compréhensifs à l'égard des victimes de violences sexuelles et peuvent proposer une prise en charge thérapeutique et offrir des tests de grossesse, de dépistage du VIH/sida et d'autres maladies transmissibles sexuellement. Il n'est pas nécessaire d'être orienté par un médecin pour une consultation dans ces services. Dans certains services, les horaires de consultation des hommes et des femmes sont différents. Etant donné que certains services utilisent un numéro de référence au lieu du nom du patient, il est vivement recommandé de se munir chaque fois de sa carte de rendez-vous pour être sûr que le dossier sera à disposition. Il n'y a généralement pas de panneau "*GUM Clinic*" à l'extérieur du bâtiment. Les patients n'ont donc pas à craindre que les passants sachent où ils vont. La confidentialité est garantie. Le service ne transmettra pas les renseignements concernant le patient à d'autres personnes, pas même à son médecin, sans le consentement exprès du patient.

Pour savoir où se situe la ***GUM Clinic*** la plus proche de chez vous, téléphonez à *NHS Direct* au 0845 4647.

*Les **Rape Crisis Centres** (Centres pour les victimes de viol) offrent une prise en charge thérapeutique et des conseils aux victimes de viol et de violences sexuelles.*

Pour tout renseignement concernant votre centre local, appelez le 0115 900 3560 consultez le site Internet: [www.rapecrisis.co.uk/ukgroups](http://www.rapecrisis.co.uk/ukgroups).

*Le **Women's Refugee Resource Project (RWRP)** (Projet d'informations pour les femmes réfugiées) offre une*

## **RENSEIGNEMENTS SUR L'AIDE MÉDICO-SOCIALE**

---

*assistance sociale individualisée et des services extérieurs. Il s'occupe spécifiquement des femmes persécutées en raison de leur sexualité.*

Asylum Aid, 28 Commercial Street, London E1 6LS Tél.: 020 7377 5123 Fax: 020 7247 7789 Internet:  
[www.asylumaid.org.uk/RWRP](http://www.asylumaid.org.uk/RWRP).

### **Les familles et les proches des survivants de la torture**

Qu'un ou plusieurs membres de la famille aient subi des actes de torture ou en aient été témoins, c'est une expérience extrêmement lourde qui a tendance à perturber la vie familiale gravement et de plusieurs manières et qui affecte chaque membre de la famille à sa façon. En premier lieu, la vie de famille, après la torture, la fuite, la demande d'asile dans un autre pays, ne pourra jamais être la même. Certains membres de la famille, même s'ils sont présents physiquement, ne peuvent assumer leur rôle de parent, d'époux, de partenaire ou de frère ou sœur à cause de leur état psychologique. Il est possible qu'ils aient des flash-back, qu'ils soient hantés par des souvenirs atroces, qu'ils dorment mal et perdent l'appétit, qu'ils soient irritables, qu'ils aient des crises de rage qu'ils ne peuvent pas contenir, qu'ils soient incapables de se concentrer et qu'ils manifestent de nombreux autres symptômes qui nuisent à la vie de tous les jours. Les enfants, qu'ils aient été torturés ou non, sont susceptibles d'avoir des réactions analogues à celles de leurs parents. De plus, il est possible qu'ils aient très peur que leurs parents ne puissent pas les reconforter et prendre soin d'eux, ou même qu'ils s'en aillent ou qu'ils meurent parce qu'ils sont tellement perturbés par les horreurs qu'ils ont vécues. Pour cette raison, les rôles risquent d'être

## **RECOMMANDATIONS AUX SURVIVANTS DE LA TORTURE**

---

renversés et les enfants ont parfois le sentiment qu'il leur appartient de veiller sur leurs parents. Cette responsabilité est trop lourde pour un enfant et mène souvent à une dépression nerveuse.

Souvent, les membres d'une famille ne peuvent partager leur douleur et leur souffrance entre eux, peut-être pour protéger ceux qu'ils aiment ou parce qu'ils ne peuvent supporter de s'exposer à d'autres récits de douleur et de torture. Quoi qu'il en soit, ne pas parler et essayer de se concentrer sur le présent pour survivre n'est pas toujours possible car les souvenirs du passé jaillissent sans cesse. Parler à un(e) psychothérapeute (une personne formée pour écouter et aider les familles à trouver de nouveaux moyens de rebâtir leur vie) peut aider en ces moments difficiles. Etre en contact avec des gens de sa propre communauté et participer à des activités culturelles ou religieuses familières sont également susceptibles de favoriser le processus de cicatrisation. Pour les enfants, l'école jouera un rôle important en leur permettant de découvrir le nouvel environnement culturel qui est désormais le leur. Tous ces éléments peuvent faire une grande différence pour une famille, car même les familles qui se considèrent fortes et capables de faire face à la plupart des difficultés peuvent se sentir désespérées et accablées, du moins au début.

### **Soins médicaux spécialisés pour les survivants de la torture et leurs familles :**

*The Aberdeen Traumatic Stress Clinic and the Centre for Trauma Research*, (Clinique pour le traumatisme dû au stress et le Centre de recherche en traumatologie à

## **RENSEIGNEMENTS SUR L'AIDE MÉDICO-SOCIALE**

---

Aberdeen) Grampian Primary Care NHS Trust Headquarters,  
Bennachie, Royal Cornhill Hospital, Aberdeen, AB25 2ZH  
Tél.: 01224-557892, Fax: 01224-403602, Email:  
[s.klein@abdn.ac.uk](mailto:s.klein@abdn.ac.uk)

**Centre for Trauma Studies/Traumatic Stress Service,**  
(Centre d'études en traumatologie/Service pour le  
traumatisme dû au stress) Nottinghamshire Healthcare NHS  
Trust, Westminster House, 598 The Wells Rd, Nottingham  
NG3 3AA Tél.: 0115-952-9436 Fax: 0115 952 9487 Email:  
[liz.jeffrey@nottshc.nhs.uk](mailto:liz.jeffrey@nottshc.nhs.uk)

**Clinical Treatment Centre,** (Centre de soins cliniques)  
Traumatic Stress Service, Maudsley Hospital, Denmark Hill,  
London SE5 8AZ, Tél.: 020 7919 2969, Fax: 020 7919 3573

**Institute of Family Therapy,** (Institut de thérapie  
familiale) 43 New Cavendish, London W1M 7RG, Tél.: 020  
7391 9150, Fax: 020 7391 9169; Email: [ift@psyc.bbk.ac.uk](mailto:ift@psyc.bbk.ac.uk).

**Medical Foundation for the Care of Victims of Torture,**  
(Fondation médicale pour la prise en charge des victimes de  
la torture) 111, Isledon Road, London N7 7JW Tél.: 020 7813  
7777, Fax: 020 7813 0011, Email: [clinical@torturecare.org.uk](mailto:clinical@torturecare.org.uk)

**Medical Foundation North West,** (Fondation médicale  
Nord-Ouest) The Angel Healthy Living Centre, St Philipps  
Place, Chapel St, Salford, M3 6FA Tél.: 0161-839-8090 Fax:  
0161-839-7020

**Traumatic Stress Clinic,** (Clinique pour le traumatisme dû  
au stress) Camden & Islington Community Health Services,  
NHS Trust, 73 Charlotte Street, London W1P 1LB, Tél.: 020  
7530 3666, Fax: 020 7530 3677; Email:  
[tsc@ptsdclin.demon.co.uk](mailto:tsc@ptsdclin.demon.co.uk)

## 2. RENSEIGNEMENTS PRATIQUES SUR L'AIDE SOCIALE ET LES SOINS DE SANTE AU ROYAUME-UNI

### **L'aide sociale et le soutien aux survivants de la torture**

Les effets débilissants de la torture font qu'il peut être difficile pour un survivant de retourner travailler ; par conséquent, les survivants peuvent avoir des besoins de logement et d'autres besoins pratiques.

Les demandeurs d'asile sont généralement pris en charge initialement par le *National Asylum Support Service* (NASS), qui leur fournira un hébergement et un soutien financier et matériel. Dans la plupart des cas, les demandeurs d'asile ne choisissent pas leur lieu d'hébergement et ne sont pas logés à Londres ou dans le sud-est de l'Angleterre.

Des renseignements sur le soutien disponible peuvent être obtenus en s'adressant aux centres de services intégrés (***One Stop Services***) mentionnés au dos de ce guide.

En ce qui concerne les citoyens britanniques et ceux qui ont obtenu le statut de réfugié ou de protection humanitaire, il est possible qu'ils aient droit à l'allocation de chômage (*unemployment benefit*) ou au revenu minimum vital (*income support*) ainsi qu'à d'autres allocations comme l'allocation de logement (*housing benefit*) ou l'allocation d'invalidité (*disability allowance*). Pour plus de renseignements sur ce à quoi vous avez droit, adressez-vous à votre bureau d'aide sociale local

## **RENSEIGNEMENTS SUR L'AIDE MÉDICO-SOCIALE**

---

(*benefits office*) ou demandez conseil à votre *Citizens Advice Bureau* (bureau d'accueil et d'information) local.

Si vous avez besoin d'assistance en matière de logement (par ex. pour une explication de vos droits au logement, sur ce que vous devez faire si vous ne pouvez pas rembourser votre emprunt immobilier ou payer votre loyer ou si vous avez besoin d'une aide pratique pour résoudre un problème de logement), vous pouvez vous adresser à des associations comme *Shelter*, *Citizens Advice Bureau* ou *National Homelessness Advice Service* (service national de conseil aux sans-abri) page 18.

### **L'accès aux soins médicaux au Royaume-Uni**

Qu'un survivant de la torture soit un demandeur d'asile ou un citoyen britannique, lui et sa famille ont droit à toute la gamme de soins médicaux et dentaires prévue par le *National Health Service* (service national de santé).

### **Les médecins généralistes** (*General Practitioners - GP*)

Pour accéder à ces soins de santé, vous devez d'abord vous inscrire à un cabinet médical (*GP Practice* ou *GP Surgery*) de votre localité. Pour savoir où se situe votre cabinet médical local, vous pouvez consulter : **[www.NHS.gov.uk](http://www.NHS.gov.uk)**. C'est le cabinet de généralistes qui fournit l'aide médicale initialement. Les cabinets médicaux offrent une gamme de services comprenant des médecins, des infirmiers et des psychothérapeutes. Si vous avez besoin de soins médicaux qui ne sont pas offerts par le cabinet médical, vous serez orienté vers un spécialiste, lequel exerce généralement dans un hôpital ou une clinique. Le généraliste conviendra avec vous du

## **RENSEIGNEMENTS SUR L'AIDE SOCIALE ET LES SOINS DE SANTÉ**

type de spécialiste que vous devez voir et fera la demande de rendez-vous. Vous recevrez ensuite une lettre du spécialiste vous fixant un rendez-vous. Malheureusement, il faut souvent attendre longtemps avant d'avoir un rendez-vous avec un spécialiste ou avant de recevoir un traitement à l'hôpital car de nombreux spécialistes ont de longues listes d'attente. Aucune préférence n'est accordée à un patient plutôt qu'à un autre sur ces listes d'attente.

Votre première consultation dans votre cabinet médical sera avec une infirmière qui établira votre bilan de santé qui inclura des questions sur vos antécédents médicaux et des tests. Il est important de vous inscrire dans un cabinet médical de votre nouveau lieu de résidence dès que possible afin de pouvoir consulter un médecin si vous tombez malade.

### **Les cliniques ou centres de consultation sans rendez-vous (*Walk-in Clinics*)**

Dans certaines localités il est possible d'être soigné dans une *Walk-in Clinic* (ou *Walk-in Centre*) au lieu d'aller dans un cabinet médical. Ces centres de consultation sont destinés aux personnes qui ne peuvent pas voir leur médecin immédiatement ou qui ne sont pas inscrites dans un cabinet. Les *Walk-in Clinics* peuvent prodiguer des conseils et soigner les blessures et maladies mineures sans rendez-vous. Certaines cliniques offrent des traitements spécialisés. Elles sont également en mesure de vous donner des renseignements sur les autres services de santé disponibles tels que les dentistes et les pharmaciens et de fournir des adresses. Si le centre estime ne pas être en mesure de vous

## **RENSEIGNEMENTS SUR L'AIDE MÉDICO-SOCIALE**

prodiguer les soins qu'il vous faut, il vous orientera vers un médecin ou un hôpital.

Les adresses et heures d'ouverture des *Walk-in Centres* sont indiquées sur le site suivant:

**[www.nhs.uk/localnhsservices/wicentres](http://www.nhs.uk/localnhsservices/wicentres)**

ou téléphonez à NHS Direct (0845 4647).

### **NHS Direct**

*NHS Direct* est un numéro d'assistance téléphonique que vous pouvez appeler 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 si vous voulez parler de vos problèmes de santé avec une infirmière. La personne qui répond vous posera d'abord quelques questions en anglais sur votre santé et fera le nécessaire pour qu'une infirmière parlant votre langue vous rappelle. Le numéro est le **0845 4647**.

Vous pouvez également demander à parler au service de renseignement sur la ligne d'assistance de NHS Direct. Ce service répondra à vos questions sur les services de santé disponibles et vous renseignera sur vos droits aux soins de santé, sur les listes d'attente et sur les associations de soutien aux personnes atteintes de certaines maladies et à leurs proches.

Si vous pensez que vous ou une autre personne êtes gravement malade et avez besoin d'un traitement médical d'urgence – par exemple en cas de douleurs thoraciques, de perte de conscience, de difficulté à respirer, de blessure profonde ou à la tête ou de fracture – la plupart des hôpitaux possèdent un service des urgences (*Accident & Emergency*). Si vous ne pouvez pas vous rendre à l'hôpital par vos propres moyens, appelez le 999 pour demander une ambulance. Si vous

## **RENSEIGNEMENTS SUR L'AIDE SOCIALE ET LES SOINS DE SANTÉ**

n'êtes pas sûr qu'un traitement médical d'urgence est nécessaire, vous pouvez appeler votre médecin ou NHS Direct (au 0845 4647) pour leur demander conseil.

### **Interprètes**

Vous pouvez demander un(e) interprète pour toute consultation dans le cadre des services offerts par le NHS. L'interprète sera présent(e) en personne ou au téléphone.

### **Les médicaments**

La plupart des médicaments utilisés dans le traitement de maladies spécifiques nécessitent une ordonnance que seul un médecin ou un spécialiste peut vous donner. Vous devez apporter cette ordonnance à une pharmacie qui vous dispensera les médicaments. Il vous faudra payer pour les médicaments prescrits sauf si vous avez de faibles revenus ou si vous recevez des allocations (voir ci-dessous). Certains médicaments sont en vente libre et ne nécessitent pas d'ordonnance.

Si un survivant de la torture ou des membres de sa famille ont apporté avec eux des médicaments venant de l'étranger, il est essentiel que leur médecin les vérifie. Il est possible que des médicaments soient illégaux au Royaume-Uni bien qu'ils soient autorisés dans d'autres pays. Votre médecin pourra confirmer si le médicament est légal et, le cas échéant, il pourra probablement prescrire un produit similaire.

### **Le coût des médicaments et les frais pour se rendre à l'hôpital**

Pour les demandeurs d'asile, les réfugiés et les citoyens britanniques ayant de faibles revenus ou recevant des

## **RENSEIGNEMENTS SUR L'AIDE MÉDICO-SOCIALE**

---

allocations ou un soutien du NASS, les médicaments sur ordonnance, le dentiste, l'opticien et les déplacements pour se rendre à un rendez-vous à l'hôpital sont gratuits. Pour y avoir droit, il faut présenter un certificat. Pour obtenir ce certificat, il faut remplir le formulaire HC1 (*Form HC1*) que vous trouverez dans certains cabinets médicaux et certains hôpitaux NHS et dans les agences de réfugiés offrant des services intégrés. Vous recevrez ensuite soit le certificat HC2 (exonération totale) soit le certificat HC3 (exonération partielle).

### **Consommation de drogues et d'alcool**

Certaines personnes, lorsqu'elles sont stressées, se tournent vers l'alcool ou la drogue. Si vous pensez que votre consommation de drogue ou d'alcool est un problème, vous pouvez obtenir une assistance, en toute confidentialité, en vous adressant aux organisations suivantes :

***Drinkline**, offre conseils, renseignements et soutien à ceux qui s'inquiètent de leur consommation d'alcool ou de celle de quelqu'un d'autre. Des interprètes sont disponibles.*

Tél.: 0800 917 8282 (numéro gratuit) (ouvert les mardi, mercredi et jeudi de 9 h à 22 h et sans interruption du vendredi 9 h au lundi 22 h).

*La **National Drugs Helpline** (ligne d'assistance nationale sur la toxicomanie) donne des renseignements et des conseils à tous ceux que les drogues inquiètent, c'est-à-dire les utilisateurs, leurs familles, leurs amis et leurs collègues de travail. Des interprètes sont également disponibles.*

Tél.: (numéro gratuit) 0800 77 66 00 (24 heures sur 24).

### **Secret professionnel**

Les renseignements que vous confiez à un professionnel de santé, que ce soit un médecin, une infirmière, un

## **RENSEIGNEMENTS SUR L'AIDE SOCIALE ET LES SOINS DE SANTÉ**

spécialiste/consultant ou un dentiste, ne seront pas communiqués à quelqu'un d'autre en dehors de l'équipe sans votre permission. Ceci s'applique également à vos demandes de renseignement auprès d'une *Walk-in Clinic* ou de la ligne d'assistance NSH Direct et aux interprètes qui vous aident dans vos conversations avec le personnel de santé. Toutefois, si la santé ou la sécurité d'un enfant est en cause, le secret professionnel peut ne pas être respecté.

### **Utilisation de renseignements médicaux à l'appui d'une réclamation fondée en droit**

Il est toujours utile de demander à un conseiller juridique expérimenté d'aider à préparer une demande d'asile ou de réparation pour torture. Il est également vital de lui relater tout ce que vous pouvez sur ce que vous avez vécu, de façon à ce que votre demande soit accompagnée d'un témoignage cohérent et aussi détaillé que possible. Même s'il est difficile d'en parler, il est important de donner des renseignements dès le départ.

Le conseiller juridique se charge souvent d'obtenir un rapport médico-légal pour appuyer la demande du survivant de la torture. Occasionnellement, ce rapport est établi par le médecin généraliste ou un médecin hospitalier qui suit déjà le patient. Le plus souvent, le demandeur est envoyé à un spécialiste qu'il voit une ou deux fois et qui donnera son avis d'expert. Ces experts sont issus d'horizons divers et aucune qualification ne doit être recherchée en particulier. Leurs connaissances et leur expérience doivent être en adéquation avec le préjudice mental ou physique décrit. Le plus important, c'est que le médecin ait l'habitude de rédiger des rapports d'expert. Le conseiller juridique commandera le

## **RENSEIGNEMENTS SUR L'AIDE MÉDICO-SOCIALE**

---

rapport ; les individus n'ont donc pas à en demander un indépendamment.

Le rapport médico-légal permet de corroborer une allégation de torture. Les victimes n'ont pas toutes besoin d'un rapport mais souvent, le conseiller juridique estime qu'un rapport renforcera la cause. Pour ce rapport, il est généralement nécessaire d'expliquer les actes de torture en détail, de décrire les symptômes psychologiques et de subir un examen des parties du corps atteintes par les actes de torture. Il n'est pas toujours possible de rédiger un rapport qui sera utile à la victime. Dans certains cas, il n'y a pas d'éléments de preuve pour appuyer la demande. Si un médecin ne fournit pas de rapport médical, cela ne veut pas dire qu'il n'a pas cru le récit de la victime.

Le rapport médical a pour autre but principal de documenter les problèmes médicaux qui nécessitent la continuation des soins au Royaume-Uni. Pour les demandeurs d'asile, ceci peut intervenir en faveur de leur demande pour rester au Royaume-Uni. A ces fins, il est généralement nécessaire d'obtenir des rapports de tous les médecins qui interviennent dans la prise en charge et le traitement ainsi qu'un rapport supplémentaire provenant par exemple d'un conseiller ou d'un psychothérapeute qui travaille avec le demandeur ou sa famille depuis quelque temps.

### **Centres de conseil en matière d'aide sociale**

*Un **Citizens Advice Bureau** (Bureau d'accueil et d'information) offre des conseils généraux.*

Pour tout renseignement concernant votre bureau local, consultez l'annuaire sur l'Internet :

## **RENSEIGNEMENTS SUR L'AIDE SOCIALE ET LES SOINS DE SANTÉ**

---

[www.citizensadvice.org.uk/cabdir](http://www.citizensadvice.org.uk/cabdir) ou appelez les Renseignements (Tél.: 118 180).

*Le **National Homelessness Advice Service** (Service national de conseil pour les sans-abri) est un service de conseil sur l'Internet pour les questions concernant le logement et les sans-abri.*

Email: [enquiries@nhas.org.uk](mailto:enquiries@nhas.org.uk), Internet: [www.nhas.org.uk](http://www.nhas.org.uk)

**Shelter** Tél.: (numéro gratuit) 0808 800 4444 (24 heures sur 24), ou allez en personne à votre *Housing Advice Centre* (Centre de conseil sur le logement). Pour tout renseignement consultez le site Internet:

[www.shelter.org.uk/housingadvice/hacs/index.asp](http://www.shelter.org.uk/housingadvice/hacs/index.asp)

*Shelter* offre également un service de conseil sur l'Internet:

Email: [info@shelter.org.uk](mailto:info@shelter.org.uk) Internet: [www.shelternet.org.uk](http://www.shelternet.org.uk).

### **3. INFORMATION À L'INTENTION DES SURVIVANTS DE LA TORTURE QUI REBÂTISSENT LEUR VIE EN EXIL**

#### **Les recherches de membres de la famille ou de proches**

**La Croix-Rouge britannique**, le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-rouge et du Croissant-Rouge peuvent vous aider à vous mettre en rapport avec des membres de votre famille dont vous n'avez pas de nouvelles, même s'ils sont en prison. Ces organisations peuvent aider à envoyer des messages (concernant des questions familiales et personnelles uniquement) à des membres de votre famille qui vivent dans des régions ou des pays avec lesquels il est difficile de communiquer normalement. Si vous avez des difficultés à contacter un membre de votre famille et que cette personne soit

## **RENSEIGNEMENTS SUR L'AIDE MÉDICO-SOCIALE**

---

malade, âgée ou vive seule, la Croix-Rouge britannique pourra peut-être demander à la société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge la plus proche de lui rendre visite et de renvoyer un compte-rendu sur son état de santé. Tous les renseignements transmis à la Croix-Rouge sont traités en toute confidentialité.

Vous pouvez demander à la Croix-Rouge britannique de vous aider par email : [iwd@redcross.org.uk](mailto:iwd@redcross.org.uk) ; en écrivant à *International Welfare Department*, British Red Cross, 9 Grosvenor Crescent London SW1X 7EJ ; ou vous pouvez demander au bureau local de la Croix-Rouge (que vous trouverez sous "*British*" dans l'annuaire téléphonique) de vous aider.

### **Le harcèlement racial**

Si vous subissez un harcèlement, qui peut aller de l'intimidation et des insultes à l'endommagement de vos biens et aux menaces ou à une agression, sur des critères de couleur, d'origine ethnique ou de nationalité, vous êtes peut-être victime de harcèlement racial. Le harcèlement racial est un délit pénal au Royaume-Uni et les autorités sont tenues de vous protéger contre ce crime et de prendre les mesures appropriées contre ceux qui vous harcèlent. Si vous êtes victime de harcèlement racial, il vous est vivement recommandé de signaler ces incidents immédiatement à la police en vous rendant au commissariat (*police station*) local ou, en cas d'urgence, en appelant le 999 et en demandant la police.

*La **Commission for Racial Equality** (Commission pour l'égalité ethnique) est un organisme non gouvernemental qui examine la discrimination raciale et favorise l'égalité ethnique.*

## **INFORMATION POUR LES SURVIVANTS DE LA TORTURE EN EXIL**

---

Pour tout renseignement concernant les *Racial Equality Councils* (Conseils pour l'égalité ethnique) appropriés, consultez le site Internet [www.cre.gov.uk/about/recs.html](http://www.cre.gov.uk/about/recs.html) ou appelez le 020 7939 0000.

**Victim Support** (Soutien aux victimes) est un organisme dirigé par des bénévoles qui sera en mesure de vous faire des recommandations pratiques pour votre sécurité. Ils pourront également vous donner des renseignements sur les procédures afférentes à la police et au logement ainsi que sur la procédure à suivre pour obtenir des dédommagements.

Pour tout renseignement concernant votre bureau local, consultez l'annuaire sur l'Internet [www.victimsupport.com](http://www.victimsupport.com), ou appelez le 0845 303 0900

*Aussi:*

Le **Citizens Advice Bureau** Pour tout renseignement concernant votre bureau local, consultez l'annuaire sur l'Internet:

[www.citizensadvice.org.uk/cabdir](http://www.citizensadvice.org.uk/cabdir) ou appelez les Renseignements (Tél.: 118 180).

Les **Law Centres** (Centres pour assistance en matière juridique) offrent des conseils gratuits.

Pour savoir où se situe le centre le plus proche, consultez l'annuaire sur l'Internet: [www.lawcentres.org.uk](http://www.lawcentres.org.uk) ou Tél.: 020 7387 8570

Les **One Stop Services** (Centres de services intégrés) et les **Community Groups** (Groupes communautaires) peuvent également vous donner des conseils et un soutien. Voir la liste des centres par région au Chapitre III.

### **Les enfants non accompagnés**

Un enfant non accompagné est une personne qui, au moment de la demande, n'a pas atteint l'âge de 18 ans

## **RENSEIGNEMENTS SUR L'AIDE MÉDICO-SOCIALE**

---

et qui, en l'absence de preuves documentaires, ne semble pas avoir atteint cet âge et :

- a) fait sa demande d'asile pour son propre compte; et
- b) n'a pas de membre adulte de sa famille ou de tuteur vers qui se tourner dans ce pays.

Les enfants non accompagnés sont particulièrement isolés et vulnérables. Il est important de maintenir un contact permanent avec les services sociaux afin d'évaluer leurs besoins et d'établir un plan d'intervention et d'en assurer régulièrement le suivi.

Les jeunes âgés de 15 ans ou moins sont généralement « pris en charge » par l'autorité locale. Ils sont généralement considérés comme étant « en difficulté » et des prestations en leur faveur sont prévues dans le cadre de l'article 20 de la Loi britannique de 1989 sur les Enfants (*Children Act 1989*). Ces prestations comprennent le placement en famille d'accueil ou dans un établissement résidentiel, l'attribution à l'enfant d'un travailleur social, un plan d'intervention, un soutien financier et un soutien complet lors de l'entrée dans la vie adulte. Ceux qui sont âgés de 16 et 17 ans bénéficient de prestations au titre de l'article 17 de la Loi sur les Enfants. Ils sont logés dans un *bed-and-breakfast* (établissement offrant lit et petit déjeuner) ou dans un foyer de jeunes. Un travailleur social n'est pas alloué à ces jeunes qui sont particulièrement vulnérables.

En tant qu'enfant ou adolescent ayant fait l'expérience de la guerre ou de violences politiques, il se peut que vous ayez à faire face à l'impact physique et

## **INFORMATION POUR LES SURVIVANTS DE LA TORTURE EN EXIL**

psychologique des persécutions, du processus du bouc-émissaire et de la violence mais aussi à l'impact d'une séparation, de la perte de proches ou des nombreux bouleversements et changements entraînés par l'exil en Europe.

Il est possible que vous vous sentiez désarmé, désespéré peut-être, et très perturbé par les événements accablants et terrifiants que vous avez vécus. Vous avez peut-être le sommeil perturbé, vous faites peut-être de mauvais rêves et des cauchemars. Dans vos mauvais rêves, vous revoyez peut-être les événements traumatisants que vous avez vécus ou des événements et des personnages qui ne sont pas familiers mais qui sont terrifiants et qui vous rappellent ce que vous ressentiez dans votre pays lorsque les troubles ont commencé. Il est possible que vous soyez très triste, en colère ou terrifié. Il est possible que vous éprouviez des sentiments de honte et de culpabilité et que vous ayez l'impression que ces choses terribles sont arrivées par votre faute.

Vous êtes peut-être effrayé par tous ces souvenirs du passé qui vous reviennent constamment en mémoire, que vous ne pouvez pas chasser et que vous ne contrôlez pas. Il vous est sans doute très difficile de vous souvenir du bon temps, des moments chaleureux et des événements positifs de votre passé qui vous ont rendu heureux.

Il est possible que vous pensiez à ceux que vous aimiez beaucoup et qui sont morts et que vous ayez l'impression de ne pas pouvoir survivre sans eux. Peut-

## **RENSEIGNEMENTS SUR L'AIDE MÉDICO-SOCIALE**

---

être que vous ne pouvez vous souvenir que de la façon dont ils sont morts.

Cela aide de parler de ses inquiétudes et de ses sentiments avec quelqu'un qui est spécialement formé pour écouter et comprendre les expériences des enfants et des jeunes personnes qui ont vécu des moments violents et qui ont perdu des êtres qui comptent et qu'ils aiment. Il existe des moyens qui aident à dormir et à faire face aux changements ou aux difficultés qui surviennent après une guerre ou des actes de violence extrême.

Les enfants qui ont vécu de nombreux traumatismes peuvent donner l'impression de régresser dans leur développement. Ils peuvent se mettre à mouiller leur lit la nuit. Ils risquent d'avoir des difficultés à se faire des amis. Ils risquent d'avoir le sentiment de ne pas s'aimer ou de ne pas se comprendre. Il existe des moyens pour les aider à surmonter toutes ces difficultés.

### **L'accès à l'Internet**

Vous trouverez d'autres renseignements utiles sur l'Internet. Si vous n'êtes pas connecté à l'Internet, la plupart des bibliothèques publiques disposent d'ordinateurs avec connexion Internet destinés à un usage par les membres du public (parfois gratuitement).

## CHAPITRE II

# INFORMATION SUR LES DÉDOMMAGEMENTS CONTRE LA TORTURE

### 1. QU'EST-CE QUE LA TORTURE ?

La définition unanimement acceptée de la torture correspond à :

*« tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne aux fins notamment d'obtenir d'elle ou d'une tierce personne des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte qu'elle ou une tierce personne a commis ou est soupçonnée d'avoir commis, de l'intimider ou de faire pression sur elle ou d'intimider ou de faire pressions sur une tierce personne, ou pour tout autre motif fondé sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit, lorsque de telles douleurs ou souffrances sont infligées par un agent de la fonction publique ou toute autre personne agissant à titre officiel ou à son instigation ou avec son consentement exprès ou tacite. Ce terme ne s'étend pas à la douleur ou aux souffrances résultant uniquement de sanctions légitimes, inhérentes à ces sanctions ou occasionnées par elles. »*

(Article 1 de la Convention des Nations unies de 1988 contre la torture et autre punition ou traitement cruel, inhumain ou dégradant)

## **INFORMATION SUR LES DÉDOMMAGEMENTS CONTRE LA TORTURE**

Plus précisément, il est estimé qu'un acte est une torture lorsqu'il comporte tous les éléments suivants :

- il doit avoir causé une douleur ou souffrance aiguë ;
- il doit avoir été infligé par, ou au nom de, ou avec le consentement d'un agent de la fonction publique (comme la police ou les forces de sécurité) ;
- il doit avoir été commis dans le but spécifique, par exemple, d'obtenir des aveux ou de provoquer la peur.

## **2. EN QUOI CONSISTENT LES DÉDOMMAGEMENTS CONTRE LA TORTURE ?**

Selon le droit international, la torture est un crime international et les survivants ont droit à des dédommagements qui consistent habituellement à demander une indemnisation au gouvernement fautif et/ou à poursuivre une action contre l'auteur du crime.

Nombreux sont ceux qui pensent que par 'dédommagements contre la torture' on entend 'droit à une indemnisation financière', mais ils peuvent se présenter sous bien d'autres formes, entre autres :

**un traitement et des soins médicaux** (physiques et psychologiques) pour aider les survivants de la torture à se rétablir et retrouver leur bien-être ;

**la vérité et la justice** en demandant, par exemple, à l'Etat fautif de s'excuser officiellement et d'accepter la responsabilité pour ce qui s'est passé, en punissant ceux qui ont infligé la torture, en admettant les faits et en se souvenant de ceux qui ont souffert ;

**la restitution des droits que vous avez perdus**, comme les droits à la retraite et à l'emploi, les droits de résidence ou la restitution de vos biens personnels ;

**une garantie que la violation des droits ne se reproduira pas**, en imposant des sanctions sévères aux auteurs pour empêcher le même individu ou d'autres à commettre à nouveau des violations ; en changeant également les lois qui n'assurent pas de protection aux victimes de la torture et en réformant les pratiques des institutions publiques (comme la police et les militaires) pour garantir que la torture ne sera pas tolérée à l'avenir ; et

**une indemnisation** pour la douleur et la souffrance endurées et pour les pertes et les dépenses encourues.

***Il est essentiel, dès le début, de déterminer vos objectifs et de consulter un conseiller juridique pour établir la meilleure façon de les réaliser.***

### **3. OBTENIR RÉPARATION : ASPECTS QUE VOUS DEVEZ EXAMINER**

Il est courant – et fort compréhensible – que ceux qui ont été torturés ou qui ont subi d'autres violations graves des droits de l'homme veuillent que justice soit

## **INFORMATION SUR LES DÉDOMMAGEMENTS CONTRE LA TORTURE**

faite. Toutefois, il est essentiel d'examiner, dès le début, plusieurs points importants :

- Pour bon nombre d'entre vous, obtenir des dédommagements n'est peut-être pas possible, car dans votre pays l'ordre judiciaire, la procédure relative aux plaintes et toute autre voie légale pour demander réparation ne sont peut-être pas efficaces. Il se peut que la seule ressource à votre disposition soit de vous joindre à d'autres dans une campagne contre la torture dans votre pays ou de révéler publiquement votre expérience des injustices qui vous ont été infligées.
- D'autres ont peut-être la possibilité de demander quelques dédommagements, mais cette procédure peut s'avérer très difficile et longue. Pour certains, le fait de demander justice peut les aider à se rétablir, tandis que pour d'autres, il est préférable qu'ils se tournent vers l'avenir et commencent à se refaire une vie.

Nous vous recommandons donc fortement de bien réfléchir et de consulter votre famille, vos amis et vos conseillers, avant de procéder à une action de dédommagements. Voici certains aspects que vous souhaitez peut-être examiner :

- Faire une demande de dédommagements peut vous mettre à rude épreuve, ainsi que votre famille, et vous aurez besoin d'un grand soutien moral, voire même d'un soutien financier.

### **QUI D'AUTRE PEUT VOUS FOURNIR UNE ASSISTANCE ?**

- Vous devez être décidé et vous attendre à des déboires et vous n'avez aucune garantie que vous accomplirez ce que vous avez projeté de faire. Votre état de santé physique et morale sera mis à l'épreuve à chaque tournant.
- La sécurité de votre famille et de vos amis et collègues pourrait être compromise s'ils sont encore dans le pays où la torture a eu lieu.
- Même si obtenez des dédommagements, vous ne pouvez pas revenir en arrière, mais il vous sera peut-être utile de laisser votre expérience derrière vous et d'envisager votre avenir.

## **4. DE QUELLES VOIES DE RECOURS DISPOSEZ-VOUS ?**

Diverses voies de recours sont peut-être à votre disposition. Avant d'entamer un plan d'action, nous vous recommandons fortement de demander conseil à un avocat ou à un organisme chargé des droits de l'homme qui pourra vous dire si votre demande est susceptible de réussir et vous informer de la procédure à suivre.

### **Demande civile de dommages-intérêts/ indemnisation**

Vous pouvez peut-être déposer une plainte ou entamer une action en justice dans le pays où la torture a eu lieu pour obtenir des dommages-intérêts/indemnisation. Il se peut même que vous puissiez entamer cette action au

## **INFORMATION SUR LES DÉDOMMAGEMENTS CONTRE LA TORTURE**

Royaume-Uni, si vous pouvez identifier la personne qui vous a torturé.

### **Poursuites pénales**

Vous souhaitez peut-être demander aux autorités du pays où vous avez été torturé de mener une enquête sur votre cas, en vue de poursuivre en justice ceux qui vous ont torturé. Il se peut même que vous puissiez demander à la Police métropolitaine britannique de mener une enquête sur votre cas, si vous connaissez l'identité du tortionnaire **et** si vous savez que cette personne se trouve au Royaume-Uni ou quand elle est susceptible d'y venir. Des poursuites sont peut-être même possibles dans un pays tiers, si vous savez que votre tortionnaire y est présent en personne.

### **Organes régionaux et/ou internationaux auprès desquels vous pouvez demander réparation**

Il existe peut-être plusieurs organes internationaux qui peuvent enquêter sur les plaintes de violation des droits de l'homme, dont la torture. Vous ne pouvez habituellement vous y référer que si le pays fautif a convenu d'avance de permettre à un organe international de recevoir les plaintes portées contre lui. Dans tous les cas, ces organes prendront uniquement une décision à propos de votre plainte, après que vous aurez essayé de porter une action devant un tribunal national ou que vous aurez montré qu'il vous est impossible de poursuivre une telle action.

Seuls quelques uns de ces organes ont le pouvoir d'ordonner à un gouvernement de vous assurer des dédommagements spécifiques et de faire appliquer leurs ordres.

### QUI D'AUTRE PEUT VOUS FOURNIR UNE ASSISTANCE ?

Ceux qui ont ce pouvoir ne s'occupent que de certaines régions ; il s'agit de :

- **la Cour européenne des droits de l'homme**
- **la Cour interaméricaine des droits de l'homme**

D'autres organes sont uniquement habilités à faire une déposition indiquant qu'une violation a eu lieu et à demander au gouvernement concerné de redresser le tort et d'assurer des dédommagements.

Il s'agit par exemple de :

- **la Commission africaine sur les droits de l'homme et des peuples**
- **le Comité des droits de l'homme (ONU)**
- **le Comité contre la torture (ONU)**

Il faut souligner que même si vous semblez pouvoir avoir gain de cause, il se peut que vous ne puissiez pas déposer une plainte. Et même si vous le pouvez, la procédure peut durer plusieurs années et, même après ce laps de temps, il n'est pas certain que vous ayez gain de cause. Avant d'entamer une telle action, examinez attentivement les points suivants :

- Il faut que vous sachiez si vous avez des délais à respecter pour déposer votre plainte ;
- Il faut que vous montriez la preuve que vous avez épuisé toutes les voies de recours disponibles dans le pays spécifique concerné ;
- Il faut peut-être que vous ayez des preuves à l'appui de votre demande, comme des bulletins médicaux ou d'autres documents.

## **INFORMATION SUR LES DÉDOMMAGEMENTS CONTRE LA TORTURE**

Si aucun organe national ou régional n'est en mesure d'entendre votre plainte, la Commission des droits de l'homme (ONU) a mis en place divers organes chargés de la protection des droits de l'homme, qui offrent peut-être d'autres formes d'aide. Il se peut que certains de ces organes se chargent de votre part d'examiner votre cas. Vous souhaitez peut-être, par exemple, que votre cas soit porté à l'attention du Rapporteur spécial des Nations unies sur la torture, qui pourrait engager un dialogue avec le gouvernement concerné. Ou bien les Nations unies ont peut-être nommé un Rapporteur spécial pour le pays concerné, qui peut être en mesure de soumettre votre plainte directement au gouvernement concerné.

### **Recours devant le Tribunal pénal international**

Le Tribunal pénal international peut être en mesure de poursuivre en justice les personnes qui ont commis des actes de torture ***généralisés ou systématiques***. Toutefois, le Tribunal envisagera d'examiner votre cas uniquement si l'acte a été commis après le 1<sup>er</sup> juillet 2002, si le pays fautif dans lequel l'accusé se trouve a accepté la compétence du Tribunal et si un tribunal national « n'est pas disposé ou en mesure » de poursuivre la personne en justice.

**QUI D'AUTRE PEUT VOUS FOURNIR UNE ASSISTANCE ?**

**Organismes régionaux pour les dépositions de plaintes :**

***African Commission On Human And Peoples' Rights***

(la Commission africaine sur les droits de l'homme et des personnes)

[www.achpr.org](http://www.achpr.org)

ou

90 Kairaba Avenue, P.O. Box 673, Banjul, Gambie. Tél.:

+ 220 392962/ 372070 Fax: + 220 390764.

Email: [achpr@achpr.org](mailto:achpr@achpr.org) / [idoc@achpr.org](mailto:idoc@achpr.org)

La Cour européenne des droits de l'homme

Si vous désirez faire une demande, vous trouverez les renseignements nécessaires sur le site Internet (en 28 langues) ;

[www.echr.coe.int/Eng/General](http://www.echr.coe.int/Eng/General)

ou

Cour européenne des droits de l'homme, Conseil de l'Europe,  
F - 67075 Strasbourg-Cedex

Tél.: +33 3 88 41 20 18 Fax: +33 3 88 41 27 30

Email: [webmaster@echr.coe.int](mailto:webmaster@echr.coe.int)

***Inter-American Commission On Human Rights*** (la

Commission interaméricaine sur les droits de l'homme)

Le formulaire permettant aux états membres de l'OAS

(*Organisation of American States*) de soumettre des pétitions sur les violations des droits de l'homme est situé sur le site :

[www.cidh.org/denuncia.eng](http://www.cidh.org/denuncia.eng)

ou

Inter-American Commission on Human Rights, 1889 F Street,  
N. W., Washington, D.C. 20006, USA

Tél.: + 1 202 458-6002 Fax: + 1 202 458-3992

Email: [cidhoea@oas.org](mailto:cidhoea@oas.org)

## **INFORMATION SUR LES DÉDOMMAGEMENTS CONTRE LA TORTURE**

---

### **Organismes internationaux pour les dépositions de plaintes :**

***International Criminal Court*** (la Cour pénale internationale)  
[www.icc-cpi.int](http://www.icc-cpi.int)

ou

ICC, Maanweg, 174, 2516 AB La Hague, Pays-Bas

Tél.: + 31 70 515 8515 Fax: +31 70 5158555

Email: [vpru@icc-cpi.int](mailto:vpru@icc-cpi.int)

***International Criminal Tribunal For The Former Yugoslavia*** (le Tribunal pénal pour l'ancienne Yougoslavie)  
[www.un.org/icty](http://www.un.org/icty)

ou

Churchillplein 1, 2517JW La Hague, Pays-Bas

***International Criminal Tribunal For Rwanda*** (le Tribunal pénal international pour le Rwanda)  
[www.un.org/icttr](http://www.un.org/icttr)

ou

Arusha International Conference Centre P.O. Box 6016, Arusha, Tanzanie

Tél.: +1 212 963 2850 / +255 (57) 2504369/72 Fax: +1

212 963 2848 / +255 (57) 2504000

### **LES NATIONS UNIES**

***Le Comité des droits de l'homme***

***Le Comité contre la torture***

***Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale***

Adressez toute correspondance à :

The Petitions Team, Office of the High Commissioner for Human Rights, United Nations Office, 1211 Genève10, Suisse

Fax: + 41 22 9179022

Email: [tb-petitions.hchr@unog.ch](mailto:tb-petitions.hchr@unog.ch)

***La Commission des droits de l'homme***

Adressez toute correspondance à :

## **QUI D'AUTRE PEUT VOUS FOURNIR UNE ASSISTANCE ?**

---

Commission/Sub-Commission Team (1503 Procedure),  
Support Services Branch, Office of the High Commissioner for  
Human Rights, United Nations Office à Genève, 1211 Genève  
10, Suisse

Fax: + 41 22 9179011

Email: [1503.hchr@unog.ch](mailto:1503.hchr@unog.ch)

### ***La Commission de la condition de la femme***

Adressez toute correspondance à :

Division for the Advancement of Women, Department of  
Economic and Social Affairs, United Nations Secretariat, 2  
United Nations Plaza, DC-2/12th Floor, New York, NY 10017,  
Etats-Unis d'Amérique

Fax: + 41 22 917 9022

### ***Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes***

Adressez toute correspondance à :

Division for the Advancement of Women, Department of  
Economic and Social Affairs, United Nations Secretariat, 2  
United Nations Plaza, DC-2/12th Floor, New York, NY 10017,  
Etats-Unis d'Amérique

Fax: + 1 212 963 3463

Vous trouverez les procédures afférentes aux  
communications ou aux plaintes, un exemplaire de plaintes &  
les personnes à contacter dans les organismes précités, sur  
le site Internet du Haut Commissariat pour les droits de  
l'homme :

[www.unhchr.ch/html/menu2/complain](http://www.unhchr.ch/html/menu2/complain)

ou

OHCHR-UNOG, 8-14 Avenue de la Paix, 1211 Genève 10,  
Suisse Tél.: +41 22 917-9000

Vous chercherez peut-être à consulter également ***The Torture Reporting Handbook*** (le Guide des signalements de la torture) qui vous expliquera comment signaler les actes de torture apparemment commis, ainsi que la procédure à suivre pour soumettre des

## **INFORMATION SUR LES DÉDOMMAGEMENTS CONTRE LA TORTURE**

renseignements aux organismes régionaux et internationaux. Vous trouverez également des explications sur le type de renseignements à fournir à l'appui d'une demande de dédommagements et sur les recours possibles. Vous pouvez vous procurer ce guide publié en 8 langues sur l'Internet : [www.essex.ac.uk/torturehandbook](http://www.essex.ac.uk/torturehandbook) ou

auprès de : The Human Rights Centre, University of Essex, Wivenhoe Park, Colchester, CO4 3SQ Tél.: 01206 872558

### **Assistance/protection diplomatique**

Si vous êtes ressortissant britannique, vous pouvez demander au Service consulaire du *Foreign and Commonwealth Office* à Londres d'examiner votre cas pour obtenir des dédommagements auprès du gouvernement responsable d'avoir commis l'acte de torture. Le *Foreign and Commonwealth Office* peut choisir d'accepter ou non d'agir à votre demande et il peut le faire à condition que vous soyez en mesure de démontrer que toutes les mesures possibles ont été prises devant le tribunal national dans le pays où vous avez été torturé ou de montrer qu'aucune autre mesure n'existe (notamment, que toutes les voies de recours locales ont été épuisées). Le *Foreign and Commonwealth Office* a déclaré dans une lettre adressée à REDRESS :

« La politique de ce gouvernement consiste à examiner avec un gouvernement étranger les témoignages graves de mauvais traitement de ressortissants britanniques à l'étranger. Les circonstances peuvent varier considérablement d'un cas à l'autre et influent sur le type d'assistance que nous pouvons fournir. Si une demande spécifique de dédommagements a été soumise par la

## **QUI D'AUTRE PEUT VOUS FOURNIR UNE ASSISTANCE ?**

---

personne concernée, nous nous attendons à ce que le demandeur ait tout d'abord épuisé toutes les voies de recours locales, conformément aux règles habituelles qui s'appliquent aux demandes internationales »

Dans les circonstances exceptionnelles, si le *Foreign and Commonwealth Office* ne répond pas à vos demandes ou refuse catégoriquement de prendre une décision (et du moment que vous pouvez montrer que vous avez épuisé toutes les voies de recours locales), vous souhaitez peut-être contester la décision du *Foreign and Commonwealth Office* en déposant une demande de contrôle judiciaire à la Haute Cour. Dans l'affaire *Abbasi v Foreign and Commonwealth Office* (2002 EWCA Civ 1598), la Cour d'appel a reconnu qu'un Tribunal britannique peut réexaminer les décisions du *Foreign and Commonwealth Office* dans les cas exceptionnels. Nous vous recommandons fortement ici de demander conseil à un avocat, avant de suivre ce plan d'action, car vous n'avez guère de chance d'avoir gain de cause.

***Foreign and Commonwealth Office*** (Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth)  
Consular Directorate, Foreign & Commonwealth Office, Old Admiralty Building, London SW1A 2PA, Royaume-Uni  
Tél.: 020 7008 1500 Fax: 020 7008 0155  
Email: [consular.fco@gtnet.gov.uk](mailto:consular.fco@gtnet.gov.uk)

Pour tout renseignement complémentaire sur les services consulaires destinés aux ressortissants britanniques détenus à l'étranger, consultez le site [www.fco.gov.uk](http://www.fco.gov.uk)

## **INFORMATION SUR LES DÉDOMMAGEMENTS CONTRE LA TORTURE**

---

### **Organismes offrant une assistance aux ressortissants britanniques détenus à l'étranger**

***Prisoners Abroad*** (Prisonniers à l'étranger) offre un soutien et une aide sociale aux ressortissants britanniques emprisonnés, des conseils à leurs familles et amis et un service de réinstallation pour les prisonniers qui reviennent au Royaume-Uni.

89-93 Fonthill Road, Finsbury Park, London N4 3JH,  
Royaume-Uni

Tél.: 020 7561 6820 Fax: 020 7561 6821

Email: [info@prisonersabroad.org.uk](mailto:info@prisonersabroad.org.uk)

[www.prisonersabroad.org.uk](http://www.prisonersabroad.org.uk)

***Fair trials abroad*** (Jugements équitables à l'étranger) offre des conseils et assiste les citoyens britanniques accusés d'avoir commis des crimes alors qu'ils étaient à l'étranger.

Adressez-vous à Sabine Zanker

2nd Floor, Tower building, 11 York Road, London, SE1 NX,  
Royaume-Uni

Tél.: 020 7981 0415

Email: [fairtrials.abroad@ntlworld.com](mailto:fairtrials.abroad@ntlworld.com)

[www.f-t-a.freeseerve.co.uk](http://www.f-t-a.freeseerve.co.uk)

## **5. OÙ DEMANDER CONSEIL AU ROYAUME-UNI ?**

Il se peut que vous puissiez avoir accès, du Royaume-Uni, aux recours précités, mais ***nous vous recommandons fortement de demander assistance pour le recours quel qu'il soit que vous souhaitez poursuivre.*** Les conseillers juridiques de REDRESS sont peut-être en mesure de vous fournir des conseils et une assistance ou ils peuvent vous référer à un avocat spécialisé, au Royaume-Uni ou dans le pays concerné. Il se peut, par ailleurs, que vous souhaitiez aborder ce sujet avec votre avoué ou avec des

## QUI D'AUTRE PEUT VOUS FOURNIR UNE ASSISTANCE ?

organismes chargés des droits de l'homme basés au Royaume-Uni, qui examinent les cas individuels.

Si vous contactez REDRESS, nos conseillers juridiques vous offriront la première fois des conseils gratuits et confidentiels. Vous pouvez contacter REDRESS par email, téléphone ou lettre et l'un de nos conseillers juridiques vous répondra.

Il se peut qu'on vous prie de vous rendre dans les bureaux de REDRESS pour examiner votre cas de plus près. Après avoir consulté les renseignements que vous aurez fournis, REDRESS décidera s'ils sont en mesure de vous aider.

Si REDRESS décide d'examiner votre cas, ils concevront une stratégie avec vous, puis établiront de quelle manière ils peuvent vous aider.

### **Organismes offrant des conseils juridiques :**

***Liberty*** *The Human Rights Litigation Unit* (Son Unité chargée de la procédure judiciaire en matière de droits de l'homme) *portera les situations individuelles suscitant une décision de principe devant les tribunaux britanniques et la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg.*  
21 Tabard Street, London, SE1 4LA, Royaume-Uni  
Tél.: 020 7403 3888 Fax: 020 7407 5354  
Email: [info@liberty-human-rights.org.uk](mailto:info@liberty-human-rights.org.uk)  
[www.liberty-human-rights.org.uk](http://www.liberty-human-rights.org.uk)

***Redress*** *offre des conseils juridiques et une assistance aux personnes demandant réparation pour la torture.*  
87 Vauxhall walk, London, SE11 5HA, Royaume-Uni  
Tél.: 020 7793 1777 Fax: 020 7793 1719  
Email: [redresstrust@gn.apc.org](mailto:redresstrust@gn.apc.org); [www.redress.org](http://www.redress.org)

## **INFORMATION SUR LES DÉDOMMAGEMENTS CONTRE LA TORTURE**

---

### **Autres organismes juridiques qui peuvent être d'une assistance**

*Le **AIRE Centre** offre aux juristes des conseils afférents au droit européen et aux droits de l'homme. Les personnes peuvent obtenir des renseignements généraux mais pas de conseils.*

Third Floor, 17 Red Lion Square, London WC1R 4QH,  
Royaume-Uni

Tél.: 020 7831 4276 Fax: 020 7404 7760

Email: [info@airecentre.org](mailto:info@airecentre.org)

[www.airecentre.org](http://www.airecentre.org)

*Le **Bar Human Rights Committee** (Comité des droits de l'homme des Barristers) oeuvre uniquement sur le plan international pour protéger les droits des avocats et des juges et favorise la primauté du droit et les normes juridiques reconnues sur le plan international afférentes au droit à un jugement équitable. Le BHRC n'offre pas de conseils aux personnes individuelles.*

Bar Human Rights Committee, 10-11 Gray's Inn Square,  
London, WC1R 5JD, Royaume-Uni

Tél.: 020 7395 9508 Fax: 020 7831 2430

Email: [bhrc@compuserve.com](mailto:bhrc@compuserve.com)

[www.barhumanrights.org.uk](http://www.barhumanrights.org.uk)

***British Institute of Human Rights** (L'Institut britannique des droits de l'homme) fait fonction de conseiller pour les questions concernant les droits de l'homme. Son objectif est de mieux sensibiliser le public aux questions relatives aux droits de l'homme et à mieux les lui faire comprendre grâce à des manifestations, une formation et des projets destinés à des groupes mal desservis. BIHR n'offre pas de conseils aux personnes individuelles.*

School of Law, Kings College London, 8<sup>th</sup> floor, 75 York Road,  
London SE1 7AW, Royaume-Uni

Tél.: 020 7401 2712 Fax: 020 7401 2695

Email: [admin@bihr.org](mailto:admin@bihr.org)

[www.bihr.org](http://www.bihr.org)

---

## QUI D'AUTRE PEUT VOUS FOURNIR UNE ASSISTANCE ?

**La International Bar Association** (Association internationale des *Barristers*). *Son Institut des droits de l'homme (The Human Rights Institute) examine les régimes juridiques dans le monde entier et soumet des observations aux gouvernements concernés lorsque des juristes sont menacés, détenus ou mal traités.*

271 Regent Street, London W1B 2AQ, Royaume-Uni

Tél.: 020 7629 1206 Fax: 020 7409 0456

Email: [iba@int-bar.org](mailto:iba@int-bar.org)

[www.ibanet.org](http://www.ibanet.org)

**Le International Centre for the Legal Protection of Human Rights** (Centre international pour la protection légale des droits de l'homme) *est une oeuvre de bienfaisance basée au Royaume-Uni qui offre dans quatre régions géographiques – l'Asie du Sud, le Commonwealth, l'Europe Centrale & de l'Est et l'Afrique - assistance et formation aux juristes et aux ONG sur tous les aspects des droits de l'homme. Interights n'offre pas de conseils aux personnes n'exerçant pas une profession juridique.*

INTERIGHTS, Lancaster House, 33 Islington High Street, London N1 9LH, Royaume-Uni

Tél.: 020 7278 3230 Fax: 020 7278 4334

Email: [ir@interights.org](mailto:ir@interights.org)

[www.interights.org](http://www.interights.org)

**Justice** *visé à reformer les systèmes juridiques grâce à l'influence mondiale de ses membres juristes, académiques et agents bénévoles. Justice n'offre pas de conseils aux personnes individuelles.*

59 Carter Lane, London EC4V 5AQ, Royaume-Uni

Tél.: 020 7329 5100 Fax: 020 7329 5055

Email: [admin@justice.org.uk](mailto:admin@justice.org.uk)

[www.justice.org.uk](http://www.justice.org.uk)

**The Law Society** *Son Unité internationale n'est pas en mesure de donner des conseils juridiques ou de faire pression, mais elle intervient auprès des autorités gouvernementales appropriées lorsque les droits de l'homme ne sont pas respectés envers des membres d'une profession juridique*

## **INFORMATION SUR LES DÉDOMMAGEMENTS CONTRE LA TORTURE**

---

113 Chancery lane, London WC2A 1P, Royaume-Uni  
Tél.: 020 7320 5881  
Email: [internationalhumanrights@lawsociety.org.uk](mailto:internationalhumanrights@lawsociety.org.uk)

### **6. QUI D'AUTRE PEUT VOUS FOURNIR UNE ASSISTANCE ?**

#### **Les organismes chargés des droits de l'homme qui mènent des campagnes d'appel à la prévention de la torture et aux dédommagements contre la torture**

Vous souhaitez peut-être décrire votre plainte aux organismes chargés des droits de l'homme dans votre pays, qui mènent des campagnes contre la torture ou donner des renseignements sur la situation générale dans le pays concerné. Ces organismes étayeront votre cas et il se peut qu'ils s'en servent dans leurs campagnes pour le changement.

#### **Organismes axés sur la torture :**

##### ***Amnesty International***

99-119 Rosebery Avenue, London, EC1R 4RE, Royaume-Uni  
Tél.: 020 7814 6200 Fax: 020 7833 1510  
Email: [info@amnesty.org.uk](mailto:info@amnesty.org.uk)  
[www.amnesty.org.uk](http://www.amnesty.org.uk)

##### ***Association for the Prevention of Torture*** (Association pour la prévention de la torture)

Route de Ferney 10, PO. Box 2267, CH-1211 Genève 2,  
Suisse  
Tél.: + 41 22 919 21 70 Fax:+ 41 22 919 21 80  
Email: [apt@apt.ch](mailto:apt@apt.ch)  
[www.apt.ch](http://www.apt.ch)

##### ***Centre for Victims of Torture*** (Centre pour les victimes de la torture)

## QUI D'AUTRE PEUT VOUS FOURNIR UNE ASSISTANCE ?

717 East River Road, Minneapolis, MN 55455  
Tél.: + 1 612 436 4800 Fax: + 1 612 436 2600  
Email: [cvt@cvt.org](mailto:cvt@cvt.org)  
[www.cvt.org](http://www.cvt.org)

***Fédération internationale de l'ACAT (Action des  
Chrétiens pour l'Abolition de la Torture) (Fi.ACAT)***  
27 rue de Maubeuge, 75009 Paris, France  
Tél.: + 33 1 42 80 01 60 Fax: + 33 1 42 80 20 89  
Email: [fi.acat@wanadoo.fr](mailto:fi.acat@wanadoo.fr)  
[www.fiacat.org](http://www.fiacat.org)

***International Rehabilitation Council for Torture  
Victims*** (Conseil international pour la réadaptation des  
victimes de la torture)  
Borgergade 13 , P.O. Box 9049 , DK-1022 Copenhague, K,  
Danemark  
Tél.: +45 33 76 06 00 Fax: +45 33 76 05 00  
Email: [irct@irct.org](mailto:irct@irct.org)  
[www.irct.org](http://www.irct.org)

***Organisation mondiale contre la torture***  
OMCT Europe , Rue de L'Enseignement, 91, B-1000  
Bruxelles, Belgique  
Tél./Fax: +32 2 218 37 19  
Email: [omcteuropa@omct.org](mailto:omcteuropa@omct.org)  
[www.omct.org](http://www.omct.org)

## **Organismes généraux :**

***Association pour les Victimes de la Répression en Exil***  
AVRE, 1-3 allée du Tertre, 92000 Nanterre, France  
Tél.: + 33 1 41 91 72 80 Fax: + 33 1 47 25 35 86  
Email: [contact@avre.org](mailto:contact@avre.org)  
[www.avre.org](http://www.avre.org)

***Human Rights Watch***  
2<sup>nd</sup> floor, 2-12 Pentonville road, London, N1 9HF, Royaume-  
Uni  
Tél.: 020 7713 1955 Fax: 020 7713 1800  
Email: [hrwuk@hrw.org](mailto:hrwuk@hrw.org)

## **INFORMATION SUR LES DÉDOMMAGEMENTS CONTRE LA TORTURE**

---

[www.hrw.org](http://www.hrw.org)

***Fédération internationale pour les droits de l'homme***

FIDH, 17 Passage de la Main d'Or, 75011 Paris, France

Tél.: + 33 1 43 55 25 18

Email: [fidh@fidh.org](mailto:fidh@fidh.org)

[www.fidh.org](http://www.fidh.org)

***Lawyers Committee for Human Rights*** (Comité des avocats pour les droits de l'homme)

333 Seventh Avenue, 13th Floor, New York, NY 10001-5004

Tél.: + 1 212 845 5200 Fax: + 1 212 845 5299

Email: [nyc@lchr.org](mailto:nyc@lchr.org)

[www.lchr.org](http://www.lchr.org)

### **Organismes spécialisés présentant un intérêt :**

***Anti-Slavery International*** oeuvre exclusivement contre l'esclavage et les mauvais traitements associés.

Thomas Clarkson House, The Stableyard, Broomgrove Road, London, SW9 9TL, Royaume-Uni

Tél.: 020 7501 8920 Fax: 020 7738 4110

Email: [info@antislavery.org](mailto:info@antislavery.org)

[www.antislavery.org](http://www.antislavery.org)

***Minority Rights Group International*** oeuvre pour garantir les droits des minorités dans le monde.

379 Brixton Road, London, SW9 7DE, Royaume-Uni

Tél.: 020 7978 9498 Fax: 020 7738 6265

Email: [minority.rights@mrgmail.org](mailto:minority.rights@mrgmail.org)

[www.minorityrights.org](http://www.minorityrights.org)

***Survival International (Survive)*** oeuvre pour protéger les droits des populations tribales dans le monde

6 Charterhouse Buildings, London, EC1M 7ET, Royaume-Uni

Tél.: 020 7687 8700 Fax: 020 7687 8701

Email: [info@survival-international.org](mailto:info@survival-international.org)

[www.survival-international.org](http://www.survival-international.org)

## QUI D'AUTRE PEUT VOUS FOURNIR UNE ASSISTANCE ?

### **Député (MP) et Député Européen (MEP)**

Votre Député et votre Député européen sont peut-être en mesure de vous aider en présentant des observations de votre part à l'Ambassadeur ou au représentant du gouvernement concerné (s'il y a en un au Royaume-Uni) ou au *Foreign and Commonwealth Office* ou en écrivant directement à votre gouvernement. Vous pouvez contacter votre Député et votre Député européen par lettre ou en prenant rendez-vous avec eux ou en demandant à votre conseiller juridique de les contacter de votre part. Il n'est guère probable qu'ils interviendront si vous soumettez votre cas au tribunal ou à une autre procédure de règlement des demandes. Ils seront également peut-être en mesure de soulever des questions au parlement de leur pays pour mettre en exergue l'affaire et demander une réponse quant à l'action prise à cet égard.

### **Adressez-vous à votre Député (MP)**

Vous pouvez écrire à votre **MP** à *House of Commons, London, SW1A 0AA*. Si vous ne savez pas qui est votre MP, consultez la base de données sur l'Internet [www.locata.co.uk/commons](http://www.locata.co.uk/commons) ou appelez le 020 7219 4272 pour vous renseigner.

Si vous habitez en Ecosse, vous pouvez également contacter votre Député du Parlement écossais (**MSP**) à *The Scottish Parliament, Edinburgh EH99 1SP*. Pour savoir qui est votre MSP, consultez le site Internet [www.scottish.parliament.uk/msps](http://www.scottish.parliament.uk/msps) ou appelez le 0131 348 5000.

Si vous habitez au pays de Galle, vous pouvez également contacter votre Député de la *Welsh Assembly (AM)* à *National Assembly for Wales, Cardiff Bay, Cardiff CF99 1NA*. Pour savoir qui est votre AM, consultez le site Internet

## **INFORMATION SUR LES DÉDOMMAGEMENTS CONTRE LA TORTURE**

---

[www.wales.gov.uk/who/constit\\_e](http://www.wales.gov.uk/who/constit_e) ou appelez le 029 2089 8200

### **Adressez-vous à votre Député européen (MEP)**

Pour savoir qui est votre MEP et comment le contacter, consultez le site Internet [www.europarl.org.uk/uk\\_mep](http://www.europarl.org.uk/uk_mep) ou appelez le 020 7227 4300

### **Groupes MP**

Les groupes MP suivants peuvent également vous être utiles :

***All-Party Parliamentary Human Rights Group*** (Groupe parlementaire multipartite pour les droits de l'homme)  
Présidente : Ann Clwyd Contact: Ms Ann Clwyd MP, House of Commons, London SW1A 0AA. Tél.: 020 7219 6609

***All-Party Parliamentary Group on Refugees*** (Groupe parlementaire multipartite sur les réfugiés)  
Président : Neil Gerrard Contacter : Mr Imran Hussain, Refugee Council, 3 Bondway, London SW8 1SJ. Tél.: 020 7820 3046

***All-Party Parliamentary War Crimes Group*** (Groupe parlementaire multipartite pour les crimes de guerre)  
Présidente : Baroness Golding Contacter : Mr Edward Lewin, c/o Lord Janner of Braunstone, House of Lords, London SW1A 0PW. Tél.: 020 7222 2863

***All-Party Parliamentary Group for World Government*** (Groupe parlementaire multipartite pour le gouvernement mondial) (favorise la réforme démocratique des Nations unies, des institutions mondiales et du droit international)  
Président : Gavin Strang Contacter : Mr Simon Burall, One World Trust, c/o All-Party Parliamentary Group for World Government, Houses of Parliament, London SW1A 0AA. Tél.: 020 7219 3825

### **QUI D'AUTRE PEUT VOUS FOURNIR UNE ASSISTANCE ?**

---

- Une liste d'autres groupes, comme les groupes par pays (ex. : *le Groupe parlementaire multipartite pour la Turquie*, qui encourage les relations entre la Grande-Bretagne et ce pays) figure sur le site Internet [www.publications.parliament.uk/pa/cmparty/memi01.htm](http://www.publications.parliament.uk/pa/cmparty/memi01.htm)

## CHAPITRE III

# LISTE DES SERVICES OFFRANT SOUTIEN, INFORMATIONS ET CONSEIL AU ROYAUME-UNI

Dans ce chapitre vous trouverez une liste des ***One Stop Services***, des centres ***Legal Advice*** (conseils juridiques), des centres ***Health Care*** (soins de santé), ***Community Support*** (soutien communautaire) et ***Refugee Community Organisations*** (Organismes communautaires pour les réfugiés).

**Ces centres et organismes sont énumérés par région et par ordre alphabétique.** Avant la liste, des renseignements généraux vous sont donnés sur ces services et sources d'informations complémentaires.

**Sachez que cette liste n'est pas complète et nullement approfondie.** Il se peut que certains services et centres, qui ne figurent pas sur cette liste, vous soient d'une grande assistance. *One Stop Services* pourront vous fournir les noms et contacts de bon nombre de services et groupes locaux. Vous pourrez également obtenir des renseignements complémentaires en vous adressant à votre centre de soins de santé local et en consultant l'internet.

**INDEX**

<b>1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>	<b>50</b>
<b>2. EASTERN ENGLAND (Angleterre – Région Est)</b>	<b>54</b>
<b>3. EAST MIDLANDS (Midlands Est)</b>	<b>56</b>
<b>4. LONDON (Londres)</b>	<b>57</b>
<b>5. NORTH EAST ENGLAND (Angleterre – Région Nord-Est)</b>	<b>60</b>
<b>6. NORTH WEST ENGLAND (Angleterre – Région Nord-Ouest)</b>	<b>62</b>
<b>7. NORTHERN IRELAND (Irlande du Nord)</b>	<b>64</b>
<b>8. SCOTLAND (Ecosse)</b>	<b>65</b>
<b>9. SOUTHERN ENGLAND (Angleterre – Région Sud)</b>	<b>67</b>
<b>10. SOUTH WEST ENGLAND (Angleterre – Région Sud-Ouest)</b>	<b>70</b>
<b>11. WALES (Pays de Galle)</b>	<b>71</b>
<b>12. WEST MIDLANDS (Midlands Ouest)</b>	<b>73</b>
<b>13. YORKSHIRE &amp; HUMBERSIDE</b>	<b>74</b>

## **1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **ONE STOP SERVICES**

Les *One Stop Services* (OSS) sont pour ceux qui reçoivent un soutien du NASS. Chaque OSS au Royaume-Uni figure sur la liste ci-dessous. Chaque OSS vous fourniront les noms et contacts de ses centres médico-sociaux locaux, ainsi que ceux des *Refugee Community Organisations*. Vous êtes fortement conseillé de téléphoner avant de vous présenter dans un OSS, car les heures d'ouverture peuvent varier de l'un à l'autre.

***The Refugee Council*** (le Conseil pour les réfugiés)

Le plus grand organisme au Royaume-Uni oeuvrant avec les demandeurs d'asile et les réfugiés

[www.refugeecouncil.org.uk](http://www.refugeecouncil.org.uk)

***The Scottish Refugee Council*** (le Conseil écossais pour les réfugiés)

Oeuvre avec les demandeurs d'asile et les réfugiés en

Ecosse [www.scottishrefugeecouncil.org.uk](http://www.scottishrefugeecouncil.org.uk)

### **CONSEILS JURIDIQUES**

Les centres de conseils juridiques figurant dans la liste ci-dessous ont l'habitude de s'occuper des demandeurs d'asile et des survivants de la torture.

Si aucun centre de conseils juridiques proche ne figure sur cette liste, consultez l'annuaire *Community Legal Service* [www.justask.org.uk](http://www.justask.org.uk)

## LISTE DES SERVICES AU ROYAUME-UNI

---

***Citizens Advice Bureau*** (Bureau d'accueil et d'information)

Les CAB offrent des conseils indépendants, impartiaux et gratuits. Pour trouver le bureau le plus proche, consultez [www.nacab.org.uk/cabdir](http://www.nacab.org.uk/cabdir)

***Immigration Advisory Service*** (Service de conseil en matière d'immigration)

Les IAS donnent gratuitement des conseils juridiques et représentations en justice aux immigrants et demandeurs d'asile. Pour tout renseignement concernant votre bureau IAS local [www.iasuk.org](http://www.iasuk.org)

***Joint Council for the Welfare of Immigrants*** (Conseil mixte pour la protection sociale des immigrants)

Le JCWI offre gratuitement des conseils et une assistance sociale aux cas individuels en matière de législation et politique sur l'asile [www.jcwi.org.uk](http://www.jcwi.org.uk)

***Law Centres*** (Centres juridiques)

Les Centres juridiques offrent des services juridiques gratuits et indépendants aux personnes qui habitent ou travaillent dans leur secteur [www.lawcentres.org.uk](http://www.lawcentres.org.uk)

***Multikulti***

Renseignements, conseils, recommandations et données de formation en matière de droit sur la protection sociale en (11) langues communautaires [www.multikulti.org.uk](http://www.multikulti.org.uk)

### **SOINS DE SANTÉ :**

Les Centres de soins de santé inscrits sur la liste ci-dessous ont l'habitude de s'occuper des demandeurs d'asile et des survivants de la torture.

Si vous cherchez un service de santé qui ne figure pas sur la liste, vous pouvez consulter le site Internet du NHS [www.nhs.uk/localservices](http://www.nhs.uk/localservices)

## **LISTE DES SERVICES AU ROYAUME-UNI**

---

### ***Babel Tree***

Informations sur la santé en (36) langues communautaires  
[www.adec.org.au/babeltree](http://www.adec.org.au/babeltree)

### ***La Croix-Rouge britannique***

Dirige un service de camouflage de la peau où les participants apprennent à dissimuler ou atténuer des marques ou états de peau enlaidissants sur le visage ou sur le corps. Pour tout renseignement concernant votre service local de la Croix-Rouge [www.redcross.org.uk](http://www.redcross.org.uk)

### ***HARP Health for Asylum Seekers and Refugees Portal***

(Santé pour les demandeurs d'asile et Voie d'accès pour les réfugiés)

Annuaire d'informations et de ressources pour les demandeurs d'asile  
[www.harpweb.org](http://www.harpweb.org)

### ***Medact***

Réseau du personnel médico-sanitaire oeuvrant avec les réfugiés et les demandeurs d'asile.  
[www.medact.org](http://www.medact.org)

***UK Trauma Group*** (Groupe britannique consacré à la traumatologie)

Informations et annuaire de prestations concernant les grands événements traumatisants vécus ; liaisons avec les Associations européennes et internationales pour les études sur le traumatisme dû au stress [www.uktrauma.org.uk](http://www.uktrauma.org.uk)

## **SOUTIEN COMMUNAUTAIRE et ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE RÉFUGIÉS**

Soutien communautaire pour les réfugiés et Organismes communautaires de réfugiés (RCO) dirigés par des réfugiés dans le but de fournir un soutien et des conseils aux membres de leurs communautés ; une liste est présentée ci-dessous.

## LISTE DES SERVICES AU ROYAUME-UNI

---

Nous soulignons qu'il peut exister des groupes dans votre secteur présentant un intérêt, qui ne figurent pas sur cette liste. Nous vous conseillons de faire des recherches.

La bibliothèque la plus proche de chez vous devrait avoir une base de données comprenant les clubs, sociétés et associations. Vous pouvez habituellement accéder à ces bases de données sur l'Internet, mais n'oubliez pas que ces annuaires ne sont pas nécessairement complets.

Les sites Internet énoncés ci-dessous contiennent des informations substantielles sur le Soutien communautaire et les RCO :

***Asian Resource Centre***

Centre basé à Birmingham offrant des informations aux communautés dans la région du West Midlands  
[home.btclick.com/asian.resource](http://home.btclick.com/asian.resource)

***Community World UK***

Annuaire national des communautés basées sur l'Internet ou des sites Internet des groupes communautaires  
[www.community-world.co.uk](http://www.community-world.co.uk)

***Greater Glasgow Ethnic Minority Directory***

Annuaire des organismes communautaires dans la région de Glasgow [www.ethnicminoritydirectory.co.uk](http://www.ethnicminoritydirectory.co.uk)

***HARP Health for Asylum Seekers and Refugees Portal***

Annuaire d'informations et de ressources concernant les demandeurs d'asile et les réfugiés  
[www.harpweb.org](http://www.harpweb.org)

***ICAR Information Centre about Asylum and Refugees***

(Centre d'informations sur l'asile et les réfugiés) (*établissant la cartographie du Royaume-Uni*)

## **LISTE DES SERVICES AU ROYAUME-UNI**

---

Informations et ressources indépendantes afférentes aux questions consacrées à l'asile et aux réfugiés par région (en cours d'établissement) [www.icar.org.uk/content/res/map](http://www.icar.org.uk/content/res/map)

### ***London Health***

Annuaire des groupes de soutien et de campagnes pour la région de Londres

[www.londonhealth.co.uk/campaignandsupportgroupsethnicminorities](http://www.londonhealth.co.uk/campaignandsupportgroupsethnicminorities)

### ***Middle East UK***

Annuaire d'organismes musulmans et des Associations du

Moyen-Orient basés au Royaume-Uni [www.middleeastuk.com](http://www.middleeastuk.com)

### ***North of England Refugee Service***

Organisme basé dans le Nord-Est détenant des

renseignements sur les communautés régionales de réfugiés

[www.refugee.org.uk](http://www.refugee.org.uk)

### ***Refugee Access***

Annuaire pour les régions du Yorkshire et de Humberside pour

les demandeurs d'asile et les réfugiés [www.refugeeaccess.info](http://www.refugeeaccess.info)

## **2. ANGLETERRE – REGION EST**

### **CAMBRIDGE**

#### **Soutien communautaire**

#### ***Cambridge Refugee Support Group,***

Llandaff Chambers, 2 Regent Street, Cambridge, CB2 1AX,

Tél.: 01223-575489

### **GREAT YARMOUTH**

#### **Soutien communautaire**

#### ***Great Yarmouth Refugee Outreach Service (GYROS),***

## LISTE DES SERVICES AU ROYAUME-UNI

---

Great Yarmouth Tél.: 01493-650585

### **KINGS LYNN**

#### **Soutien communautaire**

***Kings Lynn Asylum Refugee Support,***  
The Friends' Meeting House, Bridge St, Kings Lynn, PE30  
Tél.: 01553-692037

### **IPSWICH**

**One Stop Service** (Centres de services intégrés)

***Refugee Council,***  
1<sup>st</sup> Floor, 4-8 Museum Street, Ipswich, IP1 1HT  
Tél.: 01473-221560

#### **Soins de santé**

***Suffolk Community Refugee Team,***  
70 St Helen's St, Ipswich, IP4 2LA, Tél.: 01473-341750

#### **Soutien communautaire**

***Suffolk Refugee Support Forum,***  
38 Matthew Street, Ipswich, IP1 3EP, Tél.: 01473-400785

### **NORWICH**

#### **Conseils juridiques**

***Immigration Advisory Service (IAS),***  
The Advice Arcade, 4 Guildhall Hill, Norwich, NR2 1JH,  
Tél.: 01603-496623

## **LISTE DES SERVICES AU ROYAUME-UNI**

---

### **PETERBOROUGH**

#### **Soutien communautaire**

##### ***Peterborough Refugee Association,***

Peterborough Regional College, Park Crescent, Peterborough,  
PE1 4DZ Tél.: 01733-762245

## **3. EAST MIDLANDS**

### **DERBY**

#### **Soins de santé**

##### ***Fountain Primary Care Service,***

60-62 Sale Street, Derby, DE23 8GD Tél.: 01332-546660

#### **Organismes communautaires de réfugiés**

##### ***Refugee Advice Centre,***

c/o Bosnia Herzegovina Community Association, 1 Uttoxeter  
New Road, Derby, DE22 3NL Tél.: 01332-294436

### **LEICESTER**

#### **One Stop Service** (Centres de services intégrés)

##### ***Refugee Action,***

Melbourne Centre, Melbourne Road, Leicester, LE2 0GU Tél.:  
0116-261-4830

## **NORTHAMPTON**

### **Soins de santé**

***Maple Access Project for Asylum Seekers,***

6 Castillion Terrace, Northampton, NN1 1LD Tél.: 01604-250-969

## **NOTTINGHAM**

**One Stop Service** (Centres de services intégrés)

***Refugee Action,***

3<sup>rd</sup> Floor, Albion House, Canal Street, Nottingham, NG1 7EG  
Tél.: 0115-941-8552

### **Soins de santé**

***Centre for Trauma Studies/Traumatic Stress Service,***

Nottinghamshire Healthcare NHS Trust, Westminster House,  
598 The Wells Rd, Nottingham NG3 3AA Tél.: 0115-952-9436.

### **Soutien communautaire**

***Refugee Forum,***

118 Mansfield Road, Nottingham, NG1 3HL Tél.: 0115-985-9546

## **4. LONDRES**

**One Stop Service** (Centres de services intégrés)

***Migrant Helpline,***

PB House 185 Dartmos Road, Sydenham, SE26 4RJ Tél.:  
020-8699-0048

## **LISTE DES SERVICES AU ROYAUME-UNI**

---

### ***Refugee Council,***

240-250 Ferndale Road, London, SW9 8BB Tél.: 020-7346-6700, Advice Line: 020-7346-6777

### **Soins de santé**

### ***The African Well Woman Clinic,***

St Thomas' Hospital, Office 3, 6<sup>th</sup> Floor, North Wing, London, SE1 7EH Tél.: 020-7960-5595

### ***Brixton Refugee Health Project,***

1 Lower Marsh, Waterloo, SE1 7NT Tél.: 020-7716-7000

### ***Chinese National Healthy Living Centre,***

29-30 Soho Square, London, W1D 3QS Tél.: 020-7287-0904

### ***Health and Housing Access Workers,***

St Pancras Hospital, 4 St Pancras Way, London, NW1 OPH  
Tél.: 020-7530-34444

### ***HHELP,***

1 St Mark Street, London, E1 8DJ Tél.: 020-7702-9202

### ***Medical Foundation for the Care of Victims of Torture,***

111, Isledon Road, London N7 7JW Tél.: 020-7813-7777

### ***Orexis,***

192 Evelyn Street, London, SE8 5DB Tél.: 020-8691-1233

### ***Primary Care Refugees Project,***

Health Development Service, Beckenham Hospital, 379  
Croydon Road, Beckenham, BR3 3QL Tél.: 020-8402-6998

### ***Primary Health Care Team for Lambeth, Lewisham and Southwark (Homeless People and Refugees),***

49 Plashet Road, E13 0QA Tél.: 020-7414-1507

### ***St Hilda's East Community Centre,***

18 Club Row, E2 7EY Tél.: 020-773- 8066

## LISTE DES SERVICES AU ROYAUME-UNI

---

### ***Refugee Health Access Project***

1<sup>st</sup> Floor, Britannia House, 960 High Road, North Finchley,  
N12 9RY Tél.: 020-8446-6624

### ***Traumatic Stress Clinic,***

73 Charlotte Street, London W1T 4PL Tél.: 020-7530-3666

### ***Women's Health and Family Services,***

The Brady Arts and Community Centre, 192-196 Hanbury  
Street, E1 5HU Tél.: 020-7377-8725

## **Organismes communautaires de réfugiés**

### ***Afghan Association of London,***

Suite 1, 84-88 Pinner Road, Harrow, Middlesex, HA1 4HZ  
Tél.: 020-8861-6990

### ***African Community Welfare Association***

728 Romford Road, Manor Park, E12 6BT Tél.: 020-8514-  
5657

### ***Kurdish Advice Centre (For Kurds from Turkey),***

St Mary's Community Centre, Birkbeck Road, London, N8  
7PF Tél.: 020-8347-8657

### ***Kurdish Advocacy & Information Centre (KIAC, For Kurds from Iraq)***

Caxton House, 129 St John Way, London, N19 3RQ Tél.:  
020-7272-9499

### ***Iranian Association,***

Palingswick House, 241 King Street, London, W6 9LP Tél.:  
020-8748-6682

### ***Halkevi Kurdish & Turkish Community Centre,***

92-100 Stoke Newington, London, N16 7XB, Tél.: 020-7249-  
6980

## **LISTE DES SERVICES AU ROYAUME-UNI**

---

***Iraqi Community Association,***

Palingswick House, 241 King Street, London, W6 9LP Tél.:  
020-8741-5491

***MOSAADA Centre for Single Women,***

Ground Floor, 118 Commercial Street, E1 6NF Tél.: 022-  
7247-7111

***Muslim Women's Welfare Association,***

425 Lea Bridge Road, London, E10 7EA Tél.: 020-8539-7478

***Romany Support Group,***

PO Box 23610, London, E7 0XB Tél.: 07949-089-778

***Somali Community Centre,***

1-2 Lismore Circus, London, NW5 4QF Tél.: 020-7633-0729

## **5. ANGLETERRE – RÉGION NORD-EST**

### **MIDDLESBROUGH**

**One Stop Service** (Centres de services intégrés)

***North of England Refugee Service,***

27 Borough Road, Middlesbrough, TS1 4AP Tél.: 01642-  
217447

### **Conseils juridiques**

***Immigration Advisory Service (IAS),***

96-98 Borough Road, Middlesbrough, TS1 2HJ Tél.: 01642-  
219222

### **Soins de santé**

***PMS to Asylum Seekers,***

Haven Medical Practice, 7 Harris Street, Middlesbrough, TS1  
Tél.: 01642-251053

## **NEWCASTLE-UPON-TYNE**

**One Stop Service** (Centres de services intégrés)

***North of England Refugee Service (NERS)***,  
19 Bigg Market, Newcastle-upon-Tyne, NE1 1UN Tél.: 0191-  
222-0406

**Soins de santé**

***Sceptre Court Surgery***,  
Elswick Health Centre, Medon Street, Newcastle-upon-Tyne,  
NE4 6SH Tél.: 0191-219-5160

**Soutien communautaire**

***West End Refugee Service***,  
St Philip's Vicarage, St Philip's Close, Newcastle-upon-Tyne,  
NE4 Tél.: 0191-273-7482

**Organismes communautaires de réfugiés**

***Regional Refugee Forum***,  
c/o NERS, 2 Jesmond Road West, Newcastle-upon-Tyne, NE2  
9PQ Tél.: 0191-245-7311

## **STOCKTON-ON-TEES**

**Soins de santé**

***Arrival Practice***,  
Matthew Road, Teesdale, Thornaby, Stockton-on-Tees, TS17  
6EY Tél.: 01642-615415

**Soutien communautaire**

***Asylum Support Team***,  
Advice Centre, Bath Lane, Stockton-on-Tees TS18 2DS Tél.:  
01642-415030

## **LISTE DES SERVICES AU ROYAUME-UNI**

---

### **SUNDERLAND**

**One Stop Service** (Centres de services intégrés)

***North of England Refugee Service (NERS),***  
19 Villier St, Sunderland, SR1 1EJ Tél.: 0191-510-8685

#### **Soins de santé**

***Pegasi Practice,***  
Hendon Health Centre, Meaburn Terrace, Sunderland, SR1  
2LR Tél.: 0191-510-1865

### **WALLSEND**

**One Stop Service** (Centres de services intégrés)

***North of England Refugee Service (NERS),***  
3<sup>rd</sup> Floor, The Forum, Wallsend, NE28 8LX Tél.: 0191-200-  
1109

#### **Soins de santé**

***North Tyneside Transitional Care Practice,***  
Wallsend Health Centre, The Green, Wallsend, NE28 7PD  
Tél.: 0191-220-5969

## **6. ANGLETERRE- RÉGION NORD-OUEST**

### **BLACKBURN & DARWEN**

#### **Soins de santé**

***Asylum Seeker Health Team (ASH),***  
Larkhill Health Centre, Mount Pleasant, Blackburn  
BB1 5BJ Tél.: 01254-263611

## LIVERPOOL

**One Stop Service** (Centres de services intégrés)

***Refugee Action,***

34 Princes Road, Liverpool, L8 1TH Tél.: 0151-702-6300

***Refugee Action,***

Great Homer Street Medical Centre, 25 Conway Street,  
Liverpool L5 Tél.: 0151-702-6300 (main Liverpool Office)

***Refugee Action,***

Toxteth Citizens Advice Bureau, High Park Street, Liverpool  
L8. Tél.: 0151-702-6300 (main Liverpool Office)

### Conseils juridiques

***Immigration Advisory Service (IAS),***

Beetham House, 59-61 Tithesbarn, Liverpool, L2 2SB Tél.:  
0151-242-0920

### Soins de santé

***Princes Park Health Centre,***

Bentley Road, Liverpool, L8 6SY Tél.: 0151-728-8313

## MANCHESTER & SALFORD

**One Stop Service** (Centres de services intégrés)

***Refugee Action,***

1 Tariff Street, Manchester, M1 2HF Tél.: 0161-233-1200

### Conseils juridiques

***Immigration Advisory Services,***

Suite 7B, 7<sup>th</sup> Floor, Blackfriars House, Parsonage,  
Manchester, M3 5JA Tél.: 0161-834-9942

## **LISTE DES SERVICES AU ROYAUME-UNI**

---

### **Soins de santé**

#### ***Medical Foundation North West,***

The Angel Healthy Living Centre, St Philipps Place, Chapel St, Salford, M3 6FA Tél.: 0161-839-8090

### **Soutien communautaire**

#### ***Refugee Orientation Project,***

British Red Cross, Bradbury House, Unit 4, Ohio Avenue, Central Park, Salford, M5 2GT Tél.: 0161-888-8900

### **Organismes communautaires de réfugiés**

#### ***Manchester Refugee Support Network (MSRN),***

St James' Centre, 95a Princess Road, Moss Side, Manchester, Tél.: 0161-868-0777

## **WIGAN & LEIGH**

### **Soutien communautaire**

#### ***Wigan Citizen Advice Bureau Asylum Seekers Unit,***

Gerard Winstanley House, Crawford Street, General & Legal Advice, Wigan, WN1 1NG Tél.: 01942-241113

#### ***Add a Voice (Direct advocacy service),***

53 Church Street, Leigh, WN7 1AY Tél.: 01942-601563

## **7. IRLANDE DU NORD**

### **BELFAST**

**One Stop Service** (Centres de services intégrés)

***Northern Ireland Council for Ethnic Minorities (NICEM),***

## LISTE DES SERVICES AU ROYAUME-UNI

---

3<sup>rd</sup> Floor, Ascott House, 24-31 Shaftesbury Square, Belfast,  
BT2 7DW Tél.: 02890-238645

### **Conseils juridiques**

#### ***Law Centre NI,***

124 Donegall Street, Belfast, BT1 2GY Tél.: 02890-244401

## **8. ECOSSE**

### **ABERDEEN**

#### **Soins de santé**

#### ***The Aberdeen Traumatic Stress Clinic and the Centre for Trauma Research,***

Grampian Primary Care NHS Trust Headquarters, Bennachie,  
Royal Cornhill Hospital, Aberdeen, AB25 2ZH Tél.: 01224-  
557892

### **EDIMBOURG**

#### **One Stop Services** (Centres de services intégrés)

***Scottish Refugee Council*** 200 Cowgate, Edinburgh, EH1  
1NQ Tél.: 0141-248-9799 (main Glasgow office)

### **GLASGOW**

#### **One Stop Services** (Centres de services intégrés)

#### ***Scottish Refugee Council,***

5 Cadogan Square, Cadogan Street, Glasgow, G2 7PH Office  
Tél.: 0141-248-9799 Ligne pour conseils Tél.:0800-0856087

## **LISTE DES SERVICES AU ROYAUME-UNI**

---

### ***Scottish Refugee Council,***

Drop-in Club@elmbank Crescent, Quaker Meeting House, 38 Elmbank Crescent, Glasgow Tél.: 0141-248-9799 (bureau principal de Glasgow)

### ***Scottish Refugee Council Women's Group,***

Quaker Meeting House, 38 Elmbank Crescent Tél.: 0141-248-9799 (bureau principal de Glasgow)

## **Conseils juridiques**

### ***Immigration Advisory Service (IAS),***

115 Bath Street, Glasgow, G2 2SZ, Tél.: 0141-248-2956

## **Soins de santé**

### ***Fernbank Health Centre,***

194 Fernbank Street, Glasgow, G22 6DB Tél.: 0141-589-8000

### ***Castlemilk Health,***

71 Dougrie Drive, Glasgow, G45 9AW Tél.: 0141-531-8585

### ***Practice A Governhill Health Centre,***

233 Calder Street, Glasgow, G42 7DR Tél.: 0141-531-8361

### ***Woodside Health Centre,***

Barr Street, Glasgow, G20 7LR Tél.: 0141-531-9510

### ***Asylum Seekers Mental Health Liaison Team***

### ***Department of Clinical Psychology,***

Stobb Hill Hospital, 133 Balornock Road, Glasgow, G21 3UT  
Tél.: 0141-531-3274

## 9. ANGLETERRE- RÉGION SUD

### ASHFORD

**One Stop Service** (Centres de services intégrés)

***Migrant Helpline,***

Ashford Christian Fellowship, Solid Rock, Norwood Street,  
Ashford, Kent TN23 1QU Tél.: 01304-203977 (bureau  
principal de Douvres)

### BRIGHTON

**One Stop Service** (Centres de services intégrés)

***Migrant Helpline,***

7a Church Street, Brighton, BN1 1US Tél.: 01273-671711

**Soutien communautaire**

***Sussex Refugee Association,***

Kemptown Crypt Community Centre, St George's Church, St  
George's Road, Brighton, BN2 1ED Tél.: 01273-275190

### CANTERBURY

**One Stop Service** (Centres de services intégrés)

***Migrant Helpline,***

The Friends Meeting House, 6 The Friars, Canterbury, Kent  
CT1 2AS Tél.: 01304-203977 (bureau principal de Douvres)

## **LISTE DES SERVICES AU ROYAUME-UNI**

---

### **CRAWLEY**

**One Stop Service** (Centres de services intégrés)

***Migrant Helpline West Sussex***, The Red Cross building,  
West Green Drive, Crawley Tél.:01273-671711 (bureau  
principal de Brighton)

### **DOUVRES**

**One Stop Service** (Centres de services intégrés)

***Migrant Helpline***,  
Room 65, No 1 Control Building, Eastern Docks, Dover, CT16  
1JA Tél.: 01304-203977

***Migrant Helpline***,  
89 Folkestone Road, Dover, CT17 9SD Tél.: 01304-203074  
**Soins de santé**

***Dover Health Centre***,  
1<sup>st</sup> Floor , Maison Dieu Road, Dover, CT16 1RH Tél.: 01304-  
865577

### **EASTBOURNE**

**One Stop Service** (Centres de services intégrés)

***Migrant Helpline East Sussex***,  
Braemar House, 28 St Leonards Road, Eastbourne Tél.:  
01273-671711 (bureau principal de Brighton)

### **FOLKESTONE**

**One Stop Service** (Centres de services intégrés)

***Migrant Helpline Kent***,

## LISTE DES SERVICES AU ROYAUME-UNI

---

53 The Old High Street, Folkestone, Kent CT20 1RN Tél.:  
01304-203977 (bureau principal de Douvres)

### GRAVESEND

**One Stop Service** (Centres de services intégrés)

***Migrant Helpline Kent***,  
The Methodist Church Hall, Wilfred Street, Gravesend, Kent  
Da12 2re Tél.: 01304-203977 (bureau principal de Douvres)

### HASTINGS

**One Stop Service** (Centres de services intégrés)

***Migrant Helpline***,  
48 Havelock Road, Hastings, TN34 1BE Tél.: 01424-717011

### HOUNSLOW

**One Stop Service** (Centres de services intégrés)

***Refugee Arrivals Project***,  
41b Cross Lances Road, Hounslow, Middlesex, TW3 OES Tél.:  
020-8607-6888

### HOVE

**One Stop Service** (Centres de services intégrés)

***Migrant Helpline West Sussex***,  
Hove drop-in, Cornerstone Community Centre, Church Road,  
Hove Tél.: 01273-671711 (bureau principal de Brighton)

## **LISTE DES SERVICES AU ROYAUME-UNI**

---

### **MARGATE**

**One Stop Service** (Centres de services intégrés)

***Migrant Helpline,***

1 Cecil Street, Margate, CT7 1NX Tél.: 01843-292921

**Soutien communautaire**

***Kent Refugee Support Group,***

Omega House, 7 New St, CT9 Tél.: 01843-280225

### **OXFORD**

**Soutien communautaire**

***Asylum Welcome & Detainees Support Group,***

276a Cowley Road, Oxford, OX4 1UR Tél.: 01865-722082

### **SOUTHAMPTON**

**One Stop Service** (Centres de services intégrés)

***Refugee Action,***

50 Oxford Street, Southampton, SO14 3PP Tél.: 02380-248130

## **10. ANGLETERRE- RÉGION SUD-OUEST**

### **BRISTOL**

**One Stop Service** (Centres de services intégrés)

***Refugee Action,***

Senate House, 36 Stokes Croft, Bristol, BS1 3QD Tél.: 0117-989-2100

## PLYMOUTH

**One Stop Service** (Centres de services intégrés)

***Refugee Action,***

Virginia House, 40 Looe Street, Plymouth, PL4 0EB Tél.:  
01752-519866

**Soins de santé**

***Asylum Seeker Mental Health Service,***

Nuffield Clinic, Lipson Road, Plymouth, PL4 8NQ Tél.: 07876-  
564585

**Soutien communautaire**

***Devon & Cornwall Refugee Support Council,***

7 Whimble St, Plymouth, PL1 2DH Tél.: 01752-265952

## 11. PAYS DE GALLE

### CARDIFF

**One Stop Service** (Centres de services intégrés)

***Welsh Refugee Council,***

Phoenix House, 389 Newport Road, Cardiff, CF24 1TP Tél.:  
02920-489800

**Conseils juridiques**

***Immigration Advisory Service,***

211a City Road, Roath, Cardiff, CF2 3JD Tél.: 02920-496662

## **LISTE DES SERVICES AU ROYAUME-UNI**

---

### **Organismes communautaires de réfugiés**

***Iraqi Community Organisation,***

SWICRA, 29 Lakeside Drive, Cardiff, CF2 6DD Tél.: 02920-689380

***Somali Advice & Information,***

68 St James Street, Cardiff, CF10 5EZ Tél.: 02920-499916

### **NEWPORT**

***Welsh Refugee Council,***

High Street Chambers, 51 High Street, Newport, NP20 1GB  
Tél.: 01633-266420

### **SWANSEA**

**One Stop Service** (Centres de services intégrés)

***Welsh Refugee Council,***

YMCA, 1 The Kingsway, Swansea, SA1 5JQ Tél.:01792-301729

**Soins de santé**

***Asylum Seekers Health Team,***

Central Clinic, Trinity Buildings, 21 Orchard Street, Swansea, SA1 5AT Tél.: 01792-651501 ou le 01792-517882

### **WREXHAM**

**One Stop Service** (Centres de services intégrés)

***Welsh Refugee Council,***

Trinity House, Trinity Street, Wrexham, LL11 1NL Tél.: 01978-363240

## 12. WEST MIDLANDS

### BIRMINGHAM

**One Stop Service** (Centres de services intégrés)

***Refugee Council,***

1<sup>st</sup> Floor, Smithfield House, Digbeth, Birmingham, B5 6BS

Tél.: 0121-622-1515

**Conseils juridiques**

***Immigration Advisory Service (IAS),***

Federation House, 2309 Coventry Road, Birmingham

B26 3PG Tél.: 0121-742-1221

**Soins de santé**

***Asylum Seeker & Refugee Centre for Health (ARCH),***

Broadway Health Centre, Cope Street, Ladywood,

Birmingham, B18 7BA Tél.: 020-456-1551

***Midlands Refugee Council***

5<sup>th</sup> Floor, Smithfield House, Digbeth, Birmingham, B5 6BS

Tél.: 0121-242-2200

**Organismes communautaires de réfugiés**

***African Francophone Community***

1<sup>st</sup> Floor, Hamilton House, Grove Lane, Smethwick,

Birmingham, B66 3QX Tél.: 0121-558-9033

***Midlands Ethnic Albanian Foundation,***

Unit 215, The Custard Factory, Gibbs Street, Digbeth

Birmingham, B9 4AA Tél.: 0121-683-0080

### COVENTRY

**Soutien communautaire**

***Coventry Refugee Centre,***

## **LISTE DES SERVICES AU ROYAUME-UNI**

---

St Peter's Centre, Charles Street, Coventry, CV1 5NP Tél.:  
02476-227254

### **STOKE-ON-TRENT**

#### **Soins de santé**

##### ***Asylum Seeker & Refugee Project,***

North Stoke PCT, Bedford House, Havelock Place, Stoke-on-Trent Tél.: 01782-425020

#### **Soutien communautaire**

##### ***Refugee & Asylum Seeker Support Project,***

Citizens Advice Bureau, Advice House, Cheapside, Stoke-on-Trent, ST1 1HL Tél.: 01782-408600

## **13.YORKSHIRE & HUMBERSIDE**

### **BRADFORD**

#### **Soutien communautaire**

##### ***Bradford Action for Refugees,***

Unit A, Carlisle Business Centre, Carlisle Road, Bradford, BD8 8BD Tél.: 01274-223240

### **DONCASTER**

#### **Soins de santé**

##### ***Dove Primary Care Centre,***

6b Cavendish Court, South Parade, Doncaster, DN1 2DJ Tél.:  
01302-762110

## LISTE DES SERVICES AU ROYAUME-UNI

---

### **Soutien communautaire**

#### ***Asylum Seeker Drop In Centre,***

United Reformed Church, Hallgate, Doncaster Tél.: 01302-736131

## **HUDDERSFIELD**

### **Soins de santé**

#### ***The Whitehouse Centre,***

23a New North Parade, Huddersfield, HD1 5JU Tél.: 01484-301911

### **Soutien communautaire**

#### ***Kirklees Friends & Refugees Together (KRAFT),***

21 Belmont Street, Huddersfield, HD1 5BX Tél.: 01484-352050

## **KINGSTON-UPON-HULL**

### **Conseils juridiques**

#### ***Humberside Law Centre,***

95 Alfred Gelder Street, Kingston-upon-Hull, HU1 2JN  
Tél.:01482-211180

### **Soins de santé**

#### ***The Quays PMS Pilot,***

35-39 Miton Street, Kingston-upon-Hull, HU1 2PS Tél.:  
01482-335335

### **Soutien communautaire**

#### ***Asylum Seeker Support Project,***

Citizens Advice Bureau, 2 Charlotte Street Mews, Kingston-upon-Hull, HU1 3BQ Tél.: 01482-224608

## **LISTE DES SERVICES AU ROYAUME-UNI**

---

### **LEEDS**

**One Stop Service** (Centres de services intégrés)

***Refugee Council,***

Ground Floor, Hurley House, 1 Dewsbury Road, Leeds, LS11 5DQ Tél.: 0113-244-9404

**Conseils juridiques**

***Refugee Legal Centre,***

5 Butts Court, Leeds, LS1 5JS Tél.: 0113-245-2819

**Soins de santé**

***Health Access Team,***

8 Avenue Hill, Leeds, LS8 4EY Tél.: 0113-295-1790

**Soutien communautaire**

***Leeds Asylum Seeker Support Network (LASSN),***

233 Roundhay Road, Leeds, LS8 4HS Tél.: 0113-380-5690

### **SHEFFIELD**

**Soins de santé**

***Asylum Seeker & Refugee Health,***

Park Medical Centre, 190 Duke Street, S2 5QQ Tél.: 0114-226-1739

## LISTE DES SERVICES AU ROYAUME-UNI

---

### **Organismes communautaires de réfugiés**

#### ***Northern Refugee Centre,***

Carver House, 2 Carver Street, Sheffield, S1 4FS Tél.: 0114-275-3114

#### ***Somali Mental Health Project,***

Volsolve House, 14-18 West Bar Green, Sheffield, S1 2DA  
Tél.: 0114-275-8556

**MEDICAL FOUNDATION**  
*Soutien aux victimes de la torture*

**Mission**

La *Medical Foundation for the Care of Victims of Torture* est une organisation des droits de l'homme dont l'objet est de permettre aux survivants de la torture et d'autres formes de violence organisée de s'engager dans le processus de cicatrisation et d'affirmer leur dignité et leur valeur. Notre démarche est orientée sur la santé et le bien-être des survivants et de leurs proches auxquels nous pouvons proposer un accompagnement médico-social, une assistance pratique ainsi qu'une prise en charge physique et psychologique. Nous avons également pour mission de sensibiliser le public sur la torture et ses séquelles.

La déclaration de mission complète de la *Medical Foundation*, avec ses objectifs et ses méthodes, se trouve sur [www.torturecare.org.uk](http://www.torturecare.org.uk)

## **REDRESS**

### ***Réparation pour les survivants de la torture***

#### **Mission**

Rebâtir la vie et les moyens de subsistance des survivants de la torture et de leurs proches pour qu'ils redeviennent des membres actifs de la société.  
Eradiquer la pratique de la torture dans le monde.

#### **Objectifs**

Obtenir réparation pour les victimes de la torture et leurs proches quand il y a lieu, n'importe où dans le monde.

Rendre comptables tous ceux qui commettent, participent et encouragent les actes de torture.

#### **Stratégies**

Donner des conseils juridiques aux survivants de la torture pour les aider à accéder aux tribunaux et obtenir réparation pour leurs souffrances.

Promouvoir l'élaboration et l'application de normes nationales et internationales offrant des recours à la torture au civil et au pénal qui sont efficaces et exécutoires.

Sensibiliser sur l'usage courant de la torture et sur les mesures de redressement.